

# Municipalité de Chelsea

## Caractérisation du milieu naturel

Réfection du chemin de la Rivière, Chelsea, QC

Version Finale



Numéro de projet CIMA+ : G004516-110-080  
13 mai 2021

# Municipalité de Chelsea

## Caractérisation du milieu naturel

Réfection du chemin de la Rivière, Chelsea, QC

Version Finale

Préparée par:   
Valérie Bédard, B. Sc., ENV SP  
Chargée de projet – Environnement

Vérifié par :   
Nicholas Bertrand, biologiste  
Associé-délégué, Chargé de projet – Environnement



201-420 boul. Maloney Est, Gatineau, Québec  
Canada J8P 1E7

Numéro de projet CIMA+ : G004516-110-080  
13 mai 2021

## Propriété et confidentialité

À moins d'entente entre CIMA+ s.e.n.c. et son client à l'effet contraire, tous les documents, qu'ils soient imprimés ou électroniques, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle qui y sont contenus, appartiennent exclusivement à CIMA+ s.e.n.c., laquelle réserve tous ses droits d'auteur. Toute utilisation ou reproduction sous quelque forme que ce soit, même partielle, est strictement interdite à moins d'obtenir l'autorisation de CIMA+ s.e.n.c.

## Résumé

**CIMA+** a été mandatée par la *Municipalité de Chelsea* pour la réalisation d'une caractérisation du milieu naturel portant sur le chemin de la Rivière entre son intersection avec la route 105 et la limite de la municipalité aux environs de la carrière Morrison sur le territoire de la Municipalité de Chelsea. L'emprise du chemin appartient à la Municipalité. Les limites du site à l'étude correspondent aux limites des travaux de réfection de la chaussée projetés plus une bande de 10 mètres de part et d'autre de la limite des talus projetés ainsi qu'une bande 30 mètres le long d'un cours d'eau au bout d'un ponceau. Un plan de localisation du terrain à l'étude est présenté à l'**annexe A**.

Cette étude rencontre les exigences du formulaire de demande d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE).

Cette étude vise également à déterminer s'il existe des facteurs d'assujettissement à l'article 22 de la LQE et à la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF) qui imposeraient des demandes d'autorisation distinctes auprès du MELCC et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Aussi, elle permet d'identifier les contraintes environnementales telles qu'elles sont présentées dans la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec* (L.R.Q., chapitre E-12.01), dans la *Loi fédérale sur les pêches* (L.R., 1985, ch. F-14), dans la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) ainsi qu'aux éléments de la réglementation municipale relatifs à l'environnement et aux milieux naturels.

Une recherche à partir de différents documents cartographiques provenant de divers ministères et organismes non gouvernementaux a été réalisée, suivie d'une visite du site les 6,7 et 12 novembre 2019, 15 et 16 juin 2020 ainsi que le 7 juillet 2020.

L'étude a permis d'identifier la présence sur le site à l'étude de neuf (9) milieux humides, de treize (13) cours d'eau, d'une (1) zone d'intervention spéciale, d'habitat du poisson protégé en vertu de la *Loi sur les pêches* et d'habitat d'oiseaux migrateurs protégé en vertu de la *Loi sur les oiseaux migrateurs*. De plus, nous notons la présence confirmée de deux (2) espèces floristiques en péril ainsi que la présence potentielle de cinq (5) espèces fauniques en péril dans les limites du site à l'étude.

## Équipe de réalisation

En plus des signataires du présent rapport, les personnes suivantes ont également participé à l'étude et la rédaction du rapport en tant qu'experts techniques au sein de l'équipe de projet :

Chargé de projet	Nicholas Bertrand, biologiste
Inventaire	Vincent Bouchard, technicien jr. Dominique Chalifoux, technicienne sr.
Cartographie	Nicholas Bertrand, biologiste Valérie Fauvel-Benoît, professionnelle junior en urbanisme
Édition	Anik Vienneau, adjointe administrative

### Registre des révisions et émissions

N° de révision	Révisé par	Date	Description de la modification et/ou de l'émission
1	N.B.		Rapport préliminaire pour révision et approbation du client

### Référence à citer :

**CIMA+**, 2020. Caractérisation du milieu naturel, chemin de la Rivière. Rapport produit pour la Municipalité de Chelsea. 26 pages + annexes

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>Identification du site à l'étude .....</b>	<b>1</b>
<b>3.</b>	<b>Méthodologie.....</b>	<b>2</b>
3.1	Limite de la zone d'étude .....	2
3.2	Évaluation cartographique et demandes d'information .....	2
3.3	Inventaire sur le terrain.....	2
3.3.1	Méthodologie – Inventaire floristique .....	3
3.3.2	Méthodologie – Milieux humides et hydriques .....	3
3.3.3	Méthodologie – Inventaire faunique général.....	4
3.4	Analyse de la valeur écologique.....	4
3.4.1	Milieux humides .....	4
<b>4.</b>	<b>Délimitation de l'aire d'étude.....</b>	<b>4</b>
4.1	Site à l'étude .....	4
4.2	Terrains voisins .....	4
4.3	Sol.....	5
4.3.1	Pédologie .....	5
4.3.2	Relief et mouvement de masse .....	6
4.4	Milieux humides et hydriques .....	6
4.4.1	Milieux humides .....	6
4.4.1.1	Évaluation cartographique .....	6
4.4.1.2	Valeur écologique, de biodiversité, hydrologique et de conservation des milieux humides .....	7
4.4.2	Milieux hydriques .....	10
4.4.2.1	Cours d'eau .....	10
4.4.2.2	Plaines inondables .....	10
4.4.2.3	Lac.....	10
4.4.2.4	Fossé.....	11
4.5	Milieux terrestres.....	11
4.5.1	Carte écoforestière.....	11
4.5.2	Unités végétales homogènes des milieux terrestres.....	12
4.6	Flore et habitat floristique .....	12
4.6.1	Espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.....	12
4.6.1.1	Espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles .....	12
4.6.1.2	Espèces végétales exotiques envahissantes .....	13
4.7	Faune et habitats fauniques .....	14
4.7.1	Portée de l'analyse faunique .....	14
4.7.2	Faune.....	14
4.7.2.1	Général.....	14
4.7.2.2	Espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles.....	16
4.7.2.3	Espèces migratrices.....	18
4.7.3	Habitats fauniques .....	18
4.7.3.1	Habitats fauniques protégés .....	18
4.7.3.2	Autres habitats .....	18
4.7.4	Aires naturelles protégées.....	19

<b>5.</b>	<b>Conclusion et recommandations .....</b>	<b>19</b>
5.1	Cadre réglementaire.....	19
5.1.1	Règlementation municipale .....	19
	5.1.1.1 Cours d'eau .....	19
5.1.2	Règlementation provinciale .....	19
	5.1.2.1 Cours d'eau et zone d'intervention spéciale .....	19
	5.1.2.2 Milieux humides.....	20
	5.1.2.3 Espèces désignées vulnérables à la récolte commerciale .....	21
	5.1.2.4 Espèces fauniques .....	21
5.1.3	Règlementation fédérale .....	21
	5.1.3.1 Espèces en péril.....	21
	5.1.3.2 Agrile du frêne .....	22
	5.1.3.3 Habitat du poisson.....	22
	5.1.3.4 Oiseaux migrateurs .....	23
<b>6.</b>	<b>Limites et contraintes de l'étude.....</b>	<b>23</b>
<b>7.</b>	<b>Bibliographie .....</b>	<b>24</b>

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques des milieux humides MH1 à MH9 .....	8
Tableau 2 : Caractéristiques des peuplements selon les données écoforestières et la validation terrain de <b>CIMA+</b> .....	11
Tableau 3 : Habitat préférentiel des espèces floristiques à statut répertoriées dans un rayon de 8 km du secteur à l'étude par le CDPNQ .....	12
Tableau 4. Espèces fauniques observées dans le secteur à l'étude ou à proximité .....	15
Tableau 5 : Habitat préférentiel des espèces fauniques à statut répertoriées dans un rayon de 8 km du secteur à l'étude par le CDPNQ .....	16

## Liste des annexes

Annexe A Plans de localisation
Annexe B Extraits cartographiques
Annexe C Correspondances avec le CDPNQ
Annexe D Plans ENV-01 et ENV-02
Annexe E Photographies du site
Annexe F Description des cours d'eau
Annexe G Espèces floristiques recensées par association végétale

## Liste des abréviations et acronymes

CDPNQ :	Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec
ECCC :	Environnement et Changements climatiques Canada
LCMVF :	Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
LEMV :	Loi sur les espèces menacées ou vulnérables
LEP :	Loi sur les espèces en péril
LNHE :	Ligne naturelle des hautes eaux
LP :	Loi sur les pêches
LQE :	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCC :	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MFFP :	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MPO :	Ministères des Pêches et des Océans du Canada



## 1. Introduction

**CIMA+** a été mandatée par la *Municipalité de Chelsea* pour la réalisation d'une caractérisation du milieu naturel portant sur le chemin de la Rivière entre son intersection avec la route 105 et la limite de la municipalité aux environs de la carrière Morrison sur le territoire de la Municipalité de Chelsea. L'emprise du chemin appartient à la Municipalité. Un plan de localisation du terrain à l'étude est présenté à l'**annexe A**.

Cette étude est réalisée dans le cadre d'un projet de réfection de la chaussée en vue d'une demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE (interventions dans des milieux humides et hydriques).

Cette étude vise également à satisfaire aux exigences du formulaire de demande d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et de déterminer s'il existe des facteurs d'assujettissement à l'article 22 de la LQE et à l'article 128.6 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (LCMVF) qui imposeraient des demandes d'autorisation distinctes auprès du MELCC et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Aussi, elle permet d'identifier les contraintes environnementales telles qu'elles sont présentées dans la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables du Québec* (L.R.Q., chapitre E-12.01), dans la *Loi fédérale sur les pêches* (L.R., 1985, ch. F-14), la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) ainsi qu'aux éléments de la réglementation municipale relatifs à l'environnement et aux milieux naturels.

Le présent rapport d'évaluation doit être lu et interprété en considérant les limites et les contraintes de l'étude qui sont présentées à la section 6.

## 2. Identification du site à l'étude

Le site à l'étude correspond à une route municipale asphaltée sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans la municipalité de Chelsea. Les coordonnées géographiques approximatives de l'extrémité ouest sont 45°36'54.80"N et 75°53'54.80"O, tandis que les coordonnées géographiques approximatives de l'extrémité est sont : 45°34'24.95"N et 75°52'13.77"O.

Le site à l'étude est illustré à l'**annexe A**.

### 3. Méthodologie

Les informations contenues dans le présent rapport ont été collectées au moyen de relevés réalisés sur le terrain et par l'interrogation de différents documents cartographiques provenant de divers ministères et d'organismes non gouvernementaux.

#### 3.1 Limite de la zone d'étude

Les limites du site à l'étude correspondent aux limites des travaux de réfection de la chaussée projetés plus une bande de 10 mètres de part et d'autre de la limite des talus projetés ainsi qu'une bande 30 mètres le long d'un cours d'eau au bout d'un ponceau. Une zone additionnelle d'environ 200 mètres autour du site à l'étude a été analysée dans l'évaluation cartographique et une zone couvrant un (1) kilomètre autour du point central de la zone d'étude a été évaluée dans le cadre des demandes d'information.

#### 3.2 Évaluation cartographique et demandes d'information

Les données cartographiques suivantes ont été consultées :

- + Toporama, Atlas du Canada en ligne, Carte topographique 031G12, du ministère des Ressources naturelles Canada (2020);
- + Carte pédologique, Géologie de surface, Outaouais, Gatineau-Québec (Feuillet N° 31G12101 à une échelle 1:2 000), produite par l'institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), 2009;
- + Carte *Géologie des formations en surface, Buckingham, Québec-Ontario* émise par la Commission géologique du Canada en 1991 (carte 1670A échelle 1 :100 000);
- + Carte interactive *Forêt ouverte* du gouvernement du Québec;
- + Carte des contraintes à l'occupation humaine, Municipalité de Chelsea;
- + Photographies aériennes (Google Earth).

Une demande d'information effectuée auprès du Bureau régional du CDPNQ a complété notre recherche au niveau des espèces désignées menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (L.R.Q., chapitre E 12.01). Les correspondances associées à la demande d'information sont présentées à l'**annexe C**.

#### 3.3 Inventaire sur le terrain

Au niveau des données biophysiques (eau, sol, air, flore et faune), des relevés sur le terrain ont été réalisés les 6, 7 et 12 novembre 2019, 15 et 16 juin 2020 ainsi que le 7 juillet 2020 par l'équipe de **CIMA+**.

Le terrain a été sillonné et l'ensemble de la végétation des milieux terrestres a été noté.

Ces inventaires avaient pour but de :

- + Identifier et délimiter des milieux humides potentiels;
- + Identifier et caractériser les cours d'eau potentiels;
- + Repérer et identifier toute espèce faunique ou floristique en péril;

- + Effectuer l'inventaire général de la végétation présente;
- + Relever toute présence ou activité d'espèce faunique dans le secteur à l'étude.

La présence et la nature des lits d'écoulement sur le site à l'étude ont été déterminées selon la grille présentée à l'annexe 3 du document *Identification et délimitation des milieux hydriques et riverains* (MDDELCC, 2015).

La délimitation des milieux humides a été réalisée en respectant les exigences du guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec Méridional* (Bazoge, 2015).

La localisation des éléments illustrés sur la cartographie présentée à l'**annexe D** (plan ENV-01), a été implantée à l'aide d'un GPS de marque *Garmin Model Oregon 650T* ou l'équivalent.

Des photographies prises lors des visites sur le terrain sont présentées à l'**annexe E** du présent rapport.

### 3.3.1 Méthodologie – Inventaire floristique

Une première analyse du terrain a été réalisée par photo-interprétation et l'observation des cartes disponibles afin de déterminer les unités de végétation homogène (UVH). Lors des inventaires sur le terrain, l'ensemble du site est sillonné afin de confirmer et de préciser les UVH. L'ensemble des espèces floristiques identifiées dans chacune des UVH sont notées. Au moins une photographie par UVH a été prise.

### 3.3.2 Méthodologie – Milieux humides et hydriques

L'identification et la délimitation des milieux humides ont été réalisées en respectant les exigences du guide *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional* (BAZOGÉ, 2015).

Une première analyse du terrain a été réalisée par photo-interprétation et analyse des cartes disponibles afin de déterminer les unités de végétation homogènes (UVH) et l'effort d'échantillonnage requis.

Lors des inventaires sur le terrain, l'ensemble du site a été sillonné et des stations d'échantillonnage ont été réalisées en fonction des unités de végétation et lorsque des indices de milieux humides ou hydriques étaient présents. Ces stations avaient pour but d'identifier la présence de milieux humides. Une fois le milieu humide confirmé, une délimitation a été réalisée sur la base d'indicateurs hydrologiques, de dominance de végétation hydrophile et de la présence de sols hydromorphes. L'ensemble des espèces floristiques dans chacun des milieux humides a été noté.

Il est à noter qu'un milieu humide peut parfois être inclus dans le littoral d'un cours d'eau. En effet, la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (PPRLPI) définit le littoral comme étant « cette partie des lacs et cours d'eau qui s'étend à partir de la ligne des hautes eaux vers le centre du plan d'eau ». Ainsi, un milieu hydrique possédant les caractéristiques d'un milieu humide et qui est situé sous la ligne des hautes eaux d'un cours d'eau ou d'un lac sera identifié comme un milieu humide fluvial, riverain ou lacustre.

Lorsqu'un lit d'écoulement est observé, son statut est évalué en utilisant les critères de la grille présentée à l'annexe 3 du document *Identification et délimitation des milieux hydriques et riverains* (MDDELCC, 2015).

L'emplacement de la ligne des hautes eaux (LHE) des milieux hydriques a été déterminé selon la méthode botanique simplifiée du document intitulé *Guide d'interprétation, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (MDDELCC, 2015). La largeur de la rive a été déterminée en utilisant les critères mentionnés dans ce Guide. La largeur de la rive est de 15 mètres selon la réglementation municipale.

Au moins une photographie par milieu humide et par milieu hydrique a été prise.

### 3.3.3 Méthodologie – Inventaire faunique général

L'inventaire faunique général a été réalisé notamment en effectuant l'écoute passive pour l'avifaune et l'observation directe de faune. Si un indice de présence est observé sur le site, celui-ci est noté (trace au sol, fèces, marquage, etc.). Il est important de souligner qu'aucun animal n'a été manipulé lors des observations.

## 3.4 Analyse de la valeur écologique

### 3.4.1 Milieux humides

Le *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides* [MDDEP, 2008] indique que la valeur écologique cherche à mettre en évidence le potentiel écologique du territoire grâce à la répartition et à l'organisation spatiale des milieux naturels. Les biologistes et techniciens en environnement de CIMA+ recueille donc directement sur le terrain les informations suivantes : la superficie, la connectivité (milieux naturels, cours d'eau), les espèces végétales dominantes et les perturbations qui touchent ces milieux.

## 4. Délimitation de l'aire d'étude

### 4.1 Site à l'étude

Le site à l'étude correspond à une route municipale asphaltée sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans la municipalité de Chelsea. Les coordonnées géographiques approximatives de l'extrémité ouest sont 45°36'54.80"N et 75°53'54.80"O, tandis que les coordonnées géographiques approximatives de l'extrémité est sont : 45°34'24.95"N et 75°52'13.77"O.

### 4.2 Terrains voisins

Notre intervention relative aux propriétés avoisinantes se limite à identifier visuellement les composantes accessibles. Les terrains contigus se décrivent comme suit :

Nord : Chemin de la Rivière et carrière Morrison;

Sud : Route 105;

Est : Ligne de transmission électrique, ancienne voie ferrée, rivière Gatineau et résidences isolées;

Ouest : Ligne de transmission électrique, ancienne voie ferrée, caserne no.2, site de traitement des eaux usées de Farm Point, carrière Déry/Cross et résidences isolées. Description des composantes naturelles.

## 4.3 Sol

### 4.3.1 Pédologie

Le site à l'étude figure sur le feuillet 31G12101 de la carte pédologique (échelle 1 :20 000) produite par l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement en 2009. Tel qu'illustré sur cette carte, le chemin de la Rivière traverse quatre (4) types de sol :

- a) Mélange constitué à 60% de sols de la série Dalhousie (loam argileux) et 40% de sols de la série Pontiac (loam limoneux à loam limoneux argileux) : entre l'intersection avec la route 105 et le 64 chemin de la Rivière et entre l'intersection avec le chemin Mountainview et l'intersection avec le chemin des Lupins;
- b) Mélange constitué à 60% d'éboulis, berges et ravins à surface argileuse et 40% de sols de la série Dalhousie (loam argileux); entre le 64 chemin de la Rivière et l'intersection avec le chemin Mountainview et entre l'intersection avec le chemin des Lupins et l'intersection avec le chemin Carnochan;
- c) Sols constitués d'éboulis, berges et ravins à surface argileuse : entre l'intersection avec le chemin Carnochan et l'embouchure du ruisseau Meech; et
- d) Mélange constitué à 60% de sols de la série Pontiac (loam argileux) et 40% d'éboulis, berges et ravins à surface argileuse : entre l'embouchure du ruisseau Meech et la limite de la municipalité.

Le site à l'étude figure aussi sur la carte *Géologie des formations en surface, Buckingham, Québec-Ontario* émise par la Commission géologique du Canada en 1991 (carte 1670A échelle 1 :100 000). Tel qu'illustré sur cette carte, le chemin de la Rivière traverse quatre (4) types de dépôts de surface :

- a) Sédiments de la mer de Champlain. Sédiments marins et glaciomarins d'eau profonde : argile, argile limoneuse, limon et limon sableux. Contenant par endroits des cailloux de vêlage glaciaires et souvent recouverts de minces placages de sables. Généralement fossilifères. Généralement massifs et bleu-gris sauf dans la Vallée des Outaouais où la partie supérieure de ces sédiments est formée de lits horizontaux de couleurs différentes, alternativement rouge-brun et gris-vert : entre l'intersection avec la route 105 et le 64 chemin de la Rivière, entre l'intersection avec le chemin Pine et l'intersection avec l'ancienne voie ferrée et une petite section entre le secteur Cascades et le secteur Farm Point ;
- b) Roches intrusives, cristallines et métamorphiques souvent fortement déformées, se présentant généralement sous forme de surfaces rocheuses souvent dénudées, d'un modelé allant d'une surface légèrement ondulée à un relief de petites et de hautes collines. Comprend des régions recouvertes d'un mince placage pouvant aller jusqu'à 1 mètre d'épaisseur de dépôts quaternaires discontinus : entre le 64 chemin de la Rivière et l'intersection avec le chemin Pine, entre la rivière Gatineau et l'embouchure du ruisseau Meech et entre la fin du secteur Farm Point et la carrière Morrison/Maxwell;
- c) Zones de glissement de terrain avec l'escarpement à la tête de la niche d'arrachement. Les surfaces à relief bosselé et à bourrelets subparallèles de ces zones sont composées d'argiles déformée puis redéposée et par endroits aussi de sable : entre l'intersection avec l'ancienne voie ferrée et la rivière Gatineau et entre l'embouchure du ruisseau Meech et le secteur Farm Point;

- d) Dépôts postérieurs à la mer de Champlain. Sable silteux, silt, sable et argile. Dépôts récents de plaine alluviale et de cônes de déjections dans les plaines et les régions à faible relief: petite section à la limite nord de la zone d'étude.

### 4.3.2 Relief et mouvement de masse

Du point de vue topographique, le site à l'étude est représenté sur la carte topographique 031G12 de Ressources naturelles Canada. Celle-ci montre que la zone d'étude est située au pied des collines de la Gatineau à une élévation entre environ 100 mètres au-dessus du niveau de la mer le long de la rivière Gatineau et 140 mètres au-dessus du niveau de la mer entre la route 105 et la rivière. Le ruissellement de surface s'effectue en direction de la rivière Gatineau, au nord-est. Des vallées sont présentes le long du ruisseau Meech et des cours d'eau permanents 1, 2 et 4, tandis que le cours d'eau permanent 3 franchit une pente brute tout près de son embouchure, créant un obstacle infranchissable pour tout cyprinidé tentant de le remonter au printemps (extraits de la carte présentés à l'**annexe B**).

Le plan des contraintes à l'occupation humaine – zones de mouvement de masse de la Municipalité de Chelsea indique la présence de zones de mouvement de masse de risque hypothétique, moyen et faible dans où à proximité de la zone des travaux. L'emplacement de ces zones est présenté à l'**annexe B**.

## 4.4 Milieux humides et hydriques

Les milieux humides et hydriques comprennent le réseau hydrographique de surface, les éléments du milieu naturel assujettis à la LQE, tels que les cours d'eau permanents et intermittents ainsi que les différentes classes de milieux humides. Les fossés mitoyens, les fossés de drainage (drainant moins de 100 hectares) et les fossés de voies publiques font également partie du réseau hydrographique de surface, toutefois, ils ne sont pas assujettis à la LQE.

Du point de vue hydrographique, six (6) cours d'eau (quatre (4) sans nom, le ruisseau Meech et la rivière Gatineau) ont été identifiés sur la carte 031G12 à l'intérieur d'un rayon de 1 km du site à l'étude.

L'ensemble des milieux humides et hydriques présentés dans ce rapport sont situés dans le bassin versant de la rivière Gatineau.

### 4.4.1 Milieux humides

#### 4.4.1.1 Évaluation cartographique

Selon le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (2019) ainsi que le « Plan des contraintes à l'occupation humaine – milieu hydrique » (2018) de la Municipalité de Chelsea, aucun milieu humide ne serait présent dans la zone d'étude. Treize (13) stations d'évaluation des milieux humides ont cependant été implémentées par **CIMA+** dans la zone d'étude, révélant la présence de neuf (9) milieux humides.

#### 4.4.1.2 Valeur écologique, de biodiversité, hydrologique et de conservation des milieux humides

Les caractéristiques des milieux humides MH1 à MH9 sont présentées au tableau 1, tandis que leur localisation est illustrée aux plans ENV-01 de l'**annexe D**.

La végétation des milieux humides est présentée aux tableaux G2 et G3, à l'**annexe G**.



Tableau 1 : Caractéristiques des milieux humides MH1 à MH9

Identification	MH1	MH2	MH3	MH4	MH5	MH6	MH7	MH8	MH9
Type de milieu humide	Marais (ST-1, ST-7), marécage (ST-2, ST-3)	Marais riverain - Littoral	Étang	Étang	Marais riverain - Littoral	Marais riverain - Littoral	Marais riverain - Littoral	Marais riverain - Littoral	Fen ouvert - Littoral
Station d'échantillonnage	ST-1, ST-2, ST-3 et ST-7	ST-4	ST-6	ST-8	ST-9 et ST-9.1	ST-10	ST-11	ST-12	ST-13
Complexe de différents types de milieux humides	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Mosaïque de milieux humides	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
Superficie dans le site à l'étude	4 303 m <sup>2</sup>	764 m <sup>2</sup>	969 m <sup>2</sup>	111 m <sup>2</sup>	141 m <sup>2</sup>	219 m <sup>2</sup>	561 m <sup>2</sup>	96 m <sup>2</sup>	309 m <sup>2</sup>
Superficie totale	16 019 m <sup>2</sup>	1 191 m <sup>2</sup>	1 928 m <sup>2</sup>	8 723 m <sup>2</sup>	141 m <sup>2</sup>	930 m <sup>2</sup>	1 879 m <sup>2</sup>	96 m <sup>2</sup>	874 m <sup>2</sup>
Perturbations	ST-1, 2 et 3 sont situées entre le talus de l'ancienne voie ferrée et le talus de la route. ST-7 est immédiatement en amont de l'ancienne voie ferrée et est drainé par un ponceau en béton et en pierre passant sous celle-ci et reliant ST-7 et ST-3	Adjacent au chemin de la Rivière et drainé par le ponceau P-4	Situé entre le talus de la voie ferrée et le talus de la route.	Immédiatement en amont de l'ancienne voie ferrée	Tonte de gazon à une distance de 2 m de la ST-9  10% de la placette ST-9 est une EEE (salicaire pourpre)	Immédiatement en amont de la route existante	Immédiatement en amont de la route existante 2% de la placette ST-9 est une EEE (salicaire pourpre)	Tonte de gazon à proximité	Immédiatement en amont de la route existante
Eau libre de surface	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non
Lien hydrologique de surface	À la rivière Gatineau via le ponceau P-1 (ST-2)  Au cours d'eau intermittent 1 (ST-7)	Rivière Gatineau et cours d'eau permanent 1	Aucun	Rivière Gatineau	Cours d'eau intermittent 7	Cours d'eau intermittent 6	Cours d'eau permanent 2	Cours d'eau intermittent 9	Cours d'eau permanent 3
Type de lien hydrologique de surface	Source, récepteur, traversé par et en bordure d'un cours d'eau	En bordure d'un cours d'eau et traversé par un cours d'eau	N/A	En bordure d'un cours d'eau	Source d'un cours d'eau/résurgence eau souterraine	Traversé par un cours d'eau	Traversé par un cours d'eau	Traversé par un cours d'eau	Traversé par un cours d'eau
Espèces végétales dominantes	Frêne d'Amérique Frêne de Pennsylvanie Orme d'Amérique Saule sp. Carex sp. Eupatoire maculée Lenticule mineure Sphaigne sp.	Érable argenté Orme d'Amérique Frêne d'Amérique Typha à larges feuilles	Eau libre sans végétation	Frêne d'Amérique Thuya occidental Aulne rugueux Carex sp. Typha à larges feuilles	Frêne d'Amérique Orme d'Amérique Nerprun cathartique Saule sp. Salicaire pourpre Typha à larges feuilles	Frêne d'Amérique Orme d'Amérique Saule sp. Onoclée sensible Typha à larges feuilles	Frêne d'Amérique Aulne rugueux Carex sp. Typha à larges feuilles	Orme d'Amérique Typha à larges feuilles	Ronce du Mont-Ida Saule sp (2 espèces) Carex sp. Eupatoire maculée



Identification	MH1	MH2	MH3	MH4	MH5	MH6	MH7	MH8	MH9
	Typha à larges feuilles								
Présence d'espèces exotiques envahissantes	Érable à Giguère Alpiste roseau Gaillet mollugine Iris faux-acore Roseau commun Salicaire pourpre	Aucune	Aucune	Aucune	Nerprun cathartique Iris faux-acore Salicaire pourpre	Nerprun cathartique Salicaire pourpre	Érable à Giguère Alpiste roseau Salicaire pourpre	Salicaire pourpre	Nerprun cathartique Lysimaque nummulaire Salicaire pourpre
Présence d'espèces à statut particulier confirmée par CIMA+	Matteucie fougère-à-l'autruche	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Aucune	Matteucie fougère-à-l'autruche  Frêne noir (voir section 4.6.2)	Aucune	Matteucie fougère-à-l'autruche
Clé 1 : Nature du sol (Procédure P1)	Sol rédox – matrice gleyifiée et classe de drainage mauvais (ST-3)	N/A (inondé)	N/A (inondé)	N/A (inondé)	N/A (inondé)	N/A (inondé)	N/A (inondé)	30 premiers cm : limon argileux gris-bleu avec mouchetures fines	Horizon organique mésique; sol rédox
Clé 2 : Végétation (Procédure P2)	Végétation dominée par les hydrophytes	Végétation dominée par les hydrophytes	N/A	Végétation dominée par les hydrophytes	Végétation dominée par les hydrophytes	Végétation dominée par les hydrophytes	Végétation dominée par les hydrophytes	Végétation dominée par les hydrophytes	Végétation dominée par les hydrophytes
Clé 3 : Indicateurs hydrologiques	Indicateurs primaires : inondé (ST-1, ST-2, ST-7), saturé d'eau dans les 30 premiers cm (ST-2), Litière noirâtre (ST-3, ST-7), Écorce érodée (ST-3)  Indicateurs secondaires : Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol (ST-3), lignes de mousses sur les troncs (ST-3), souches hypertrophiées (ST-3), système racinaire peu profond (ST-3)	Indicateurs primaires : inondé et litière noirâtre	Indicateurs primaires : inondé	Indicateurs primaires : inondé, saturé d'eau dans les 30 premiers cm, litière noirâtre.  Indicateurs secondaires : Racines d'arbres et d'arbustes hors du sol, Lignes de mousses sur les troncs, lenticelles hypertrophiées, système racinaire peu profond, racines adventives	Indicateurs primaires : inondé, saturé d'eau dans les 30 premiers cm, litière noirâtre	Indicateurs primaires : inondé, saturé d'eau dans les 30 premiers cm, déposition de sédiments	Indicateurs primaires : inondé, saturé d'eau dans les 30 premiers cm,	Indicateurs primaires : litière noirâtre	Indicateurs primaires : saturé d'eau dans les 30 premiers cm, litière noirâtre

## 4.4.2 Milieux hydriques

### 4.4.2.1 Cours d'eau

Lors des inventaires, treize (13) cours d'eau ont été observés sur le site à l'étude. La description de ces cours d'eau est présentée à l'**annexe F** du présent rapport à l'exception de la rivière Gatineau. Il s'agit plus particulièrement de cinq (5) cours d'eau permanents et de huit (8) cours d'eau intermittents.

Le niveau de la rivière Gatineau dans le secteur à l'étude est entièrement contrôlé par le barrage de Chelsea situé à environ 11 km en aval de la zone des travaux adjacente à la rivière. L'opération de ce barrage via des automates fait en sorte que le niveau ne dépasse jamais la cote d'opération de 97.47 mètres au site du barrage. Par ailleurs en observant les données sur la période 2005-2019, la crue annuelle est de l'ordre de 780 m<sup>3</sup>/s.

Avec un modèle hydraulique sommaire, mais conservateur, nous pouvons confirmer les pertes de charge entre le barrage et le site à l'étude et ainsi les niveaux au site en conditions de crue 1 :2 ans.

Aval du tronçon à l'étude :	97.6 mètres
Farm Point :	97.7 mètres
Amont du tronçon :	97.8 mètres

Ces élévations ont été utilisées pour illustrer la ligne des hautes eaux montrée au plan ENV-01 à l'**annexe D**. Les différents herbiers aquatiques observés par **CIMA+** dans la rivière sont aussi illustrés sur ce plan. Ces herbiers sont de trois (3) types, soit 1) rubanier, 2) rubanier et nénuphar et 3) quenouille et nénuphar.

L'embouchure du ruisseau Meech est aussi présente dans la zone d'étude, mais sera considérée dans le cadre de cette caractérisation du milieu naturel comme faisant partie de la zone d'intervention spéciale (ZIS) de la rivière Gatineau.

### 4.4.2.2 Plaines inondables

Selon le « Plan des contraintes à l'occupation humaine – milieu hydrique » (2018) de la Municipalité de Chelsea, aucune plaine inondable n'est présente sur le site à l'étude.

Le *Décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une gestion plus rigoureuse des zones inondables* du gouvernement du Québec identifie les limites de la ZIS. La ZIS s'applique aux zones inondables 0-20 ans qui étaient déjà identifiées au 10 juin 2019 dans les outils de planification des municipalités, ainsi qu'à la délimitation qui a été réalisée par le gouvernement du Québec du territoire inondé par les crues printanières de 2017 et de 2019. A la suite de l'arrêté ministériel publié dans la *Gazette officielle du Québec* le 30 décembre 2019 afin soustraire des territoires à l'application de la réglementation prévue sur le territoire ZIS, il s'avère que dans la zone d'étude seul le secteur de l'embouchure du ruisseau Meech soit situé dans la ZIS (plan ENV-01e, **annexe D**).

### 4.4.2.3 Lac

Aucun lac n'a été identifié à proximité du site à l'étude ou dans les limites de celui-ci.

#### 4.4.2.4 Fossé

Des fossés de drainage sont présents à certains endroits en bordure du chemin de la Rivière.

## 4.5 Milieux terrestres

Le milieu terrestre est constitué des aires de végétation et des aires aménagées localisées à l'extérieur des milieux humides.

### 4.5.1 Carte écoforestière

Selon les données recueillies par le MFFP présentées sur la carte interactive *Forêt ouverte*, le milieu terrestre du chemin de la Rivière est composé en majeure partie d'un milieu fortement perturbé, ainsi que d'une emprise de route et d'autoroute. On observe également que le site à l'étude traverse une friche, ainsi que de deux peuplements de feuillus tolérants avec érables à sucre de moins de 80 ans. Les caractéristiques forestières (norme d'inventaire 4<sup>e</sup> AIPF ou 5<sup>e</sup>) sont décrites dans le tableau 2 ci-dessous pour ces deux peuplements et leur emplacement respectif est indiqué à l'**annexe B**.

Tableau 2 : Caractéristiques des peuplements selon les données écoforestières et la validation terrain de **CIMA+**

Code du peuplement (Géocode du MFFP)	Peuplement 1 ER30FI20FT10PB30RX10 (-574994,84+205856,62)	Peuplement 2 ES40CR20FT20FI10RX10 (-574783,87+206729,49)
type de couvert	Feuille	Feuille
Densité de couvert (%)	60 à 69	70 à 79
Hauteur (m)	17,5 à 18,4	19,5 à 20,4
Classe d'âge	Jeune peuplement inéquien	Jeune peuplement inéquien
Essence forestière	Érables 30 %, Feuillus intolérants à l'ombre 20 %, Feuillus tolérants à l'ombre 10 %, Pin blanc 30 %, Résineux indéterminés 10 %	Érable à sucre 40 %, Chêne rouge 20 %, Feuillus tolérants à l'ombre 20 %, Feuillus intolérants à l'ombre 10 %, Résineux indéterminés 10 %

Toujours d'après la carte écoforestière, d'autres boisés de feuillus longent le côté ouest du chemin de la Rivière.

## 4.5.2 Unités végétales homogènes des milieux terrestres

Les résultats des inventaires de terrain concordent en partie avec les données de la carte écoforestière. En effet, l'ensemble du site à l'étude est composé d'aires fortement perturbées par le chemin de la Rivière et les habitations et activités environnantes. Bien que le site à l'étude puisse traverser une friche et deux (2) peuplements de feuillus tolérants à l'ombre avec érables à sucre, les secteurs inclus dans le site à l'étude se situent de part et d'autre du chemin de la Rivière et l'habitat se trouvent influencé par celui-ci. L'ensemble du secteur a été considéré comme un milieu fortement perturbé et les unités végétales homogènes ont été divisés en deux (2) sections, soit la végétation à l'ouest du chemin de la rivière et la végétation à l'est du chemin de la rivière.

Les espèces floristiques recensées dans ces deux (2) unités sont présentées à l'**annexe D**. Certaines espèces floristiques des milieux terrestres pourraient être associées aux fossés de voie publiques situés en bordure du chemin de la Rivière, puisque ces espèces ont été comptabilisées dans les milieux fortement perturbés.

## 4.6 Flore et habitat floristique

### 4.6.1 Espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées

#### 4.6.1.1 Espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles

Selon les données reçues du CDPNQ, aucune occurrence d'espèce à statut précaire n'a été observée sur le site à l'étude. Toutefois, deux (2) occurrences ont été notées dans un rayon de 8 km du site à l'étude. L'habitat préférentiel de ces espèces ainsi que le potentiel de retrouver cet habitat sur le site à l'étude sont présentés au tableau 3 qui suit.

Tableau 3 : Habitat préférentiel des espèces floristiques à statut répertoriées dans un rayon de 8 km du secteur à l'étude par le CDPNQ

Nom commun Nom latin	Statut LEMV Statut LEP	Nombre d'occurrence	Habitat préférentiel <sup>1</sup>	Présence confirmée sur le site	Potentiel que l'habitat soit présent sur le site
Renouée de Douglas ( <i>Polygonum douglasii</i> )	Vulnérable Aucun	1	Affleurements/ escarpements rocheux, dunes/sables exposés, forêts feuillues. Préfère les endroits ensoleillés mais tolère l'ombre, sur substrat sec.	Non	L'ensemble des milieux terrestres sur le site à l'étude, constitués de sols mince ou graveleux ou en bordure des forêts feuillues.

<sup>1</sup> Selon Tardif *et al.* 2016

Nom commun Nom latin	Statut LEMV Statut LEP	Nombre d'occurrence	Habitat préférentiel <sup>1</sup>	Présence confirmée sur le site	Potentiel que l'habitat soit présent sur le site
Ptérospore à fleurs d'andromède ( <i>Pterospora andromedeae</i> )	Menacée Aucun	1	Forêts conifériennes. Présente dans les endroits ombragés uniquement.	Non	Nul

Il est à noter que l'occurrence de renouée de Douglas est considérée comme étant « historique », tandis que celle du ptérospore à fleurs d'andromède est considérée comme étant « extirpée ».

Lors des inventaires effectués par **CIMA+**, deux (2) espèces désignées vulnérables à la récolte au Québec, soit la matteuccie fougère-à-l'autruche d'Amérique (*Matteuccia strupthiopteris*) et la sanguinaire du Canada (*Sanguinaria canadensis*), ont été observées dans la zone d'étude. Un spécimen de noyer cendré (*Juglans cinerea*), une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec et désignée en voie de disparition au Canada, ont aussi été observés hors de la zone d'étude. L'emplacement de ces espèces est illustré aux plans ENV-02 de l'**annexe D**. Les informations provenant du CDPNQ sont jointes à l'**annexe A**.

La présence du frêne noir (*Fraxinus nigra*), une espèce déclarée menacée par le COSEPAC dans son évaluation du mois de novembre 2018, a aussi été identifiée dans le milieu humide 7.1, dans la bande riveraine du cours d'eau permanent 2 ainsi que dans les deux (2) unités végétales du milieu terrestre. La principale menace identifiée par l'organisme pour la survie de cette espèce est l'agrile du frêne qui est présente dans les forêts de la municipalité. Pour l'instant, cette espèce n'est pas inscrite à l'Annexe 1 de la LEP et n'est donc pas protégée en vertu de cette loi.

#### 4.6.1.2 Espèces végétales exotiques envahissantes

Les gouvernements fédéraux et provinciaux ont identifié certaines espèces végétales jugées envahissantes. Ces espèces sont préoccupantes, car elles se répandent rapidement dans une grande variété d'habitats où elles font concurrence aux plantes indigènes et réduisent la biodiversité des sites où elles prolifèrent.

Le site à l'étude comporte treize (13) espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE), inscrites sur la *Liste des Plantes vasculaires exotiques envahissantes prioritaires*, produite par le MELCC, en février 2017. Il s'agit du roseau commun (*Phragmites australis*), du nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*), du nerprun bourdaine (*Rhamnus frangula*), de l'érable à Giguère (*Acer negundo*), de l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*), de l'érable de Norvège (*Acer platanoides*), de l'égopode podagraire (*Aegopodium podagraria*), de la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), de l'iris faux-acore (*Iris pseudacorus*), du gaillet mollugine (*Galium mollugo*), du lysimaque nummulaire (*Lysimachia nummularia*), du panais sauvage (*Pastinaca sativa*) et de la salicaire pourpre (*Lythrum salicaria*). Certaines des colonies d'EVEE observées par **CIMA+** sont illustrées aux plans ENV-02 à l'**annexe D**.

## 4.7 Faune et habitats fauniques

### 4.7.1 Portée de l'analyse faunique

La zone à l'étude étant située hors des terres du domaine de l'État, le *Règlement sur les habitats fauniques (Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune)* du MFFP ne s'applique pas. En effet, selon le Rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Chelsea, les lots 3 032 028 et 3 032 029 qui forment la partie du littoral de la rivière Gatineau où des interventions potentielles sont proposées appartiennent à Hydro-Québec. Cependant, la rivière Gatineau ainsi que plusieurs des cours d'eau observés constituent des habitats du poisson tels que définis par la *Loi sur les pêches*.

L'information présentée ci-après est fournie dans le but de mettre en évidence les éléments fauniques qui se démarqueraient par leur sensibilité ou statut particulier ou qui pourraient avoir une influence sur le statut des éléments naturels et sensibles.

### 4.7.2 Faune

#### 4.7.2.1 Général

Les espèces fauniques observées dans le secteur d'étude lors des inventaires sont présentées au tableau suivant.

Tableau 4. Espèces fauniques observées dans le secteur à l'étude ou à proximité

Mammifère	Faune aviaire	Poisson	Amphibien et reptile
Cerf de Virginie ( <i>Odocoileus virginianus</i> ) Écureuil gris ( <i>Sciurus carolinensis</i> ) Tamia rayé ( <i>Tamias striatus</i> ) Écureuil roux ( <i>Tamiasciurus hudsonicus</i> ) Loutre de rivière ( <i>Lontra canadensis</i> )	Quiscale bronzé ( <i>Quiscalus quiscula</i> ) Carouge à épaulettes ( <i>Agelaius phoeniceus</i> ) *Merle d'Amérique ( <i>Turdus migratorius</i> ) Corneille d'Amérique ( <i>Corvus brachyrhynchos</i> ) *Chardonneret jaune ( <i>Carduelis tristis</i> ) *Bruant chanteur ( <i>Melospiza melodia</i> ) *Paruline masquée ( <i>Geothlypis trichas</i> ) *Grive fauve ( <i>Catharus fuscescens</i> ) Grand corbeau ( <i>Corvus corax</i> ) *Oriole de Baltimore ( <i>Icterus galbula</i> ) Gêlinotte huppée ( <i>Bonasa umbellus</i> ) Geai bleu ( <i>Cyanocitta cristata</i> ) *Grand héron ( <i>Ardea herodias</i> ) *Bruant à gorge blanche ( <i>Zonotrichia albicollis</i> ) Mésange à tête noire ( <i>Poecile atricapillus</i> ) *Pic flamboyant ( <i>Colaptes auratus</i> ) *Paruline jaune ( <i>Setophaga petechia</i> ) *Hirondelle bicolore ( <i>Tachycineta bicolor</i> ) *Hirondelle à front blanc ( <i>Petrochelidon pyrrhonota</i> ) *Tyran tritri ( <i>Tyrannus tyrannus</i> ) *Paruline couronnée ( <i>Seiurus aurocapilla</i> ) *Goéland à bec cerclé ( <i>Larus delawarensis</i> ) Martin-pêcheur d'Amérique ( <i>Megaceryle alcyon</i> )	Voir <b>annexe C</b> pour liste des poissons fréquentant ce secteur de la rivière Gatineau fournie par le MFFP	Grenouille léopard ( <i>Lithobates pipiens</i> ) Grenouille verte ( <i>Lithobates clamitans</i> )

\*Espèce protégée en vertu de la Loi sur les oiseaux migrateurs

#### 4.7.2.2 Espèces fauniques menacées, vulnérables ou susceptibles

Selon les données reçues du CDPNQ, trois (3) occurrences ont été notées dans un rayon de 8 km du site à l'étude. L'habitat préférentiel de ces espèces ainsi que le potentiel de retrouver cet habitat sur le site à l'étude sont présentés au tableau 5 qui suit.

Tableau 5 : Habitat préférentiel des espèces fauniques à statut répertoriées dans un rayon de 8 km du secteur à l'étude par le CDPNQ

Nom commun Nom latin	Statut LEMV Statut LEP	Nombre d'occurrence	Habitat préférentiel <sup>2</sup>	Présence confirmée sur le site	Potentiel que l'habitat soit présent sur le site
Paruline à ailes dorées ( <i>Vermivora chrysoptera</i> )	Susceptible Menacée	2	Dans les régions où elle se reproduit, la Paruline à ailes dorées semble affectionner les zones de régénération où poussent de jeunes arbustes, entourées de forêts matures. Ce milieu se caractérise par une succession végétale de 10 à 30 ans. Cette espèce fréquente les îlots de plantes herbacées et de buissons bas (où elle installe ses nids, qui sont construits à même le sol), les milieux où les arbres sont dispersés, ainsi que la lisière des forêts, qu'elle utilise pour se percher, chanter et chercher de la nourriture.	Non	Déplacement, alimentation, nidification

<sup>2</sup> Registre public des espèces en péril



Nom commun Nom latin	Statut LEMV Statut LEP	Nombre d'occurrence	Habitat préférentiel <sup>2</sup>	Présence confirmée sur le site	Potentiel que l'habitat soit présent sur le site
Couleuvre tachetée ( <i>Lampropeltis triangulum</i> )	Susceptible Préoccupante	1	La couleuvre tachetée est généraliste dans son choix d'habitat mais préfère les milieux ouverts, dont les affleurements rocheux et les prés. Elle a besoin de micromilieus adéquats pour pondre ses œufs, hiberner et assurer sa thermorégulation. L'espèce est bien connue en milieu rural, où on la trouve souvent dans les granges, les hangars et les habitations.	Non	Déplacement, alimentation, nidification

Les occurrences sont illustrées aux plans ENV-02 à l'**annexe D** et sont toutes les deux (2) situées dans le secteur de la vallée du ruisseau Meech du parc de la Gatineau.

Le programme de rétablissement final de la paruline à ailes dorées (Gouvernement du Canada 2016) décrit son habitat essentiel comme étant les superficies d'habitats de nidification et/ou d'alimentation convenables se trouvant à l'intérieur des parcelles de 10 km x 10 km identifiées dans le plan de rétablissement et respectant les critères d'occupation. La zone d'étude est située dans deux (2) de ces parcelles soit les parcelles 18VR25 et 18VR35. L'habitat convenable à l'espèce correspond à l'habitat de nidification et d'alimentation (les bandes de 200 mètres de part et d'autre de l'interface habitat forestier - habitat ouvert) au sein d'un paysage forestier. Sur une superficie de 5 km x 5 km, ce paysage forestier correspond à couverture forestière de 50 % à 75 % constituée principalement (≥ 50 %) de forêt feuillue ou mixte, et de moins de 30 % de forêt coniférienne. Les lisières peuvent se trouver le long de routes, de sentiers, de zones de transition longeant des zones d'exploitation forestière, de bandes de champs abandonnés ou de friches arbustives, ou dans des zones de transition entre de jeunes forêts et l'habitat adjacent. Un habitat convenable répondant à cette description est présent dans l'aire d'étude dans la lisière de forêt feuillue longeant la route existante.

Selon la liste des espèces de poisson présentes dans la rivière Gatineau reçue du MFFP, trois (3) espèces en péril sont présentes dans le segment de la rivière située entre le barrage de Chelsea et le barrage Paugan, soit : l'esturgeon jaune (*Acipenser fulvescens*; LEMV : susceptible d'être désignée; LEP : en cours d'examen pour ajout en tant qu'espèce menacée), la barbotte jaune (*Ameiurus natalis* ; LEMV : susceptible d'être désignée) et le chat-fou des rapides (*Noturus flavus* ; LEMV : susceptible d'être désignée). Quant à elle, la carte des espèces aquatiques en péril du MPO indique la présence confirmée ou potentielle des deux (2) espèces en péril suivantes dans la section de la rivière Gatineau située dans la zone d'étude soit : le fouille-roche gris (*Percina copelandi*; LEMV : vulnérable ; LEP : préoccupante) et le chevalier de rivière (*Moxostoma carinatum* ; LEMV : vulnérable ; LEP : préoccupante).

Lors des inventaires effectués par CIMA+, aucune espèce menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée n'a été observée sur le site à l'étude. Les informations provenant du CDPNQ sont jointes à l'**annexe A**.

#### 4.7.2.3 Espèces migratrices

Les milieux terrestres, hydriques et humides identifiés dans la zone d'étude sont utilisés par des espèces d'oiseaux migrateurs protégées en vertu de la *Loi sur les oiseaux migrateurs*. Les espèces observées par CIMA+ dans la zone d'étude sont identifiées au tableau 4.

### 4.7.3 Habitats fauniques

Les milieux terrestres, hydriques et humides identifiés dans la zone d'étude peuvent servir d'aire d'alimentation, de repos et de reproduction pour certaines espèces d'oiseaux, poissons, amphibiens et mammifères identifiées au tableau 4.

#### 4.7.3.1 Habitats fauniques protégés

La consultation de la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation du Gouvernement du Canada révèle l'absence d'habitat faunique désigné en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* sur le site à l'étude.

La rivière Gatineau, le ruisseau Meech ainsi que les cours d'eau permanents 1 et 2 sont considérés être des habitats du poisson protégés en vertu de la *Loi sur les pêches* dans la zone d'étude.

Des indices de nidification de deux (2) espèces d'oiseaux migrateurs (hirondelle bicolore et hirondelle à front blanc) ont été observés à proximité et sous la structure enjambant l'embouchure du ruisseau Meech. Lorsqu'actifs, ces nids sont protégés en vertu de la *Loi sur les oiseaux migrateurs*.

Plusieurs indices de la présence de la loutre de rivière (pistes et glissades dans la neige) ont aussi été observés dans la zone d'étude. Lorsqu'utilisé, le terrier de celle-ci est protégé en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

#### 4.7.3.2 Autres habitats

La présence confirmée de grenouille verte dans les milieux humides MH 1 (ST-2) et MH3 indique la présence potentielle d'habitat de reproduction pour les amphibiens dans ces deux milieux humides.

#### 4.7.4 Aires naturelles protégées

La consultation de la Base de données canadienne sur les aires protégées et de conservation du Gouvernement du Canada révèle l'absence d'aires naturelles protégées dans la zone d'étude. L'aire naturelle protégée la plus rapprochée est le parc de la Gatineau situé au sud de l'autoroute 5 à environ 370 mètres au sud de la zone d'étude.

## 5. Conclusion et recommandations

À la lumière des analyses réalisées dans le cadre du présent mandat, nous constatons la présence sur le site à l'étude de neuf (9) milieux humides, dont sept (7) font partie du littoral des treize (13) cours d'eau recensés, d'une zone d'intervention spéciale, d'habitat du poisson protégé en vertu de la *Loi sur les pêches* et d'habitat d'oiseaux migrateurs protégé en vertu de la *Loi sur les oiseaux migrateurs*. De plus, nous notons la présence confirmée de deux (2) espèces floristiques en péril, la présence potentielle de cinq (5) espèces fauniques en péril dans les limites du site à l'étude.

### 5.1 Cadre réglementaire

#### 5.1.1 Règlementation municipale

##### 5.1.1.1 Cours d'eau

La section 4.12 *Normes relatives aux interventions en bordure des lacs et des cours d'eau* du Règlement de zonage de la Municipalité de Chelsea ne s'applique pas aux ouvrages effectués à des fins municipales, industrielles ou publiques ou pour fins d'accès public qui doivent être autorisés par le MELCC tel que des projets de réfection de routes municipales.

#### 5.1.2 Règlementation provinciale

##### 5.1.2.1 Cours d'eau et zone d'intervention spéciale

Les travaux, constructions ou ouvrages sur une rive, dans une plaine inondable ou sur le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac requièrent une autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE.

Le *Décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une gestion plus rigoureuse des zones inondables* (décret 817-2019, 12 juillet 2019), indique que sont permises dans la ZIS à la suite de l'obtention d'une autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE, les interventions décrites au paragraphe 4.2.1 de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et les intervention prévues au paragraphe 4.2.2 de cette même politique, si elle font l'objet d'une dérogation conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1). Le paragraphe 4.2.1 inclus notamment :

- a) *les travaux qui sont destinés à maintenir en bon état les terrains, à entretenir, à réparer, à moderniser ou à démolir les constructions et ouvrages existants, à la condition que ces travaux n'augmentent pas la superficie de la propriété exposée aux inondations; cependant, lors de travaux de modernisation ou de reconstruction d'une infrastructure liée à une voie de circulation publique, la superficie de l'ouvrage exposée aux inondations pourra être augmentée de 25% pour des raisons de sécurité publique ou pour rendre telle infrastructure conforme aux normes applicables; dans tous les cas, les travaux majeurs à une construction ou à un ouvrage devront entraîner l'immunisation de l'ensemble de celle-ci ou de celui-ci;*

tandis que le paragraphe 4.2.2 inclut :

- a) *les projets d'élargissement, de rehaussement, d'entrée et de sortie de contournement et de réaligement dans l'axe actuel d'une voie de circulation existante, y compris les voies ferrées.*

Il est aussi à noter que le *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* indique que les activités suivantes sont assujetties à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement :

*des travaux de dragage, de déblai, de remblai ou de redressement, à quelque fin que ce soit, à l'intérieur de la limite des inondations de récurrence de 2 ans d'une rivière ou d'un lac, sur une distance cumulative égale ou supérieure à 500 mètres ou sur une superficie cumulative égale ou supérieure à 5 000 m<sup>2</sup>, pour une même rivière ou un même lac*

La *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques* prévoit une **compensation** sous forme d'une contribution financière versée au Fonds vert du MELCC et/ou sous la forme de travaux visant la restauration ou la création de milieux humides ou hydriques<sup>3</sup> pour toute perte de littoral supérieure à 30 m<sup>2</sup> lié à un projet de réfection d'une route municipale. Durant la période transitoire durant laquelle s'applique le *Règlement relatif à certaines mesures facilitant l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement et de ses règlements*, lorsqu'une autorisation en vertu de l'article 22 de la LQE est nécessaire pour des travaux en milieu hydrique, aucune contribution financière n'est requise pour une activité réalisée dans la rive ou la plaine inondable d'un lac ou d'un cours d'eau en l'absence de milieu humide.

### 5.1.2.2 Milieux humides

Toute activité dans un milieu humide ou pouvant affecter un milieu humide doit être autorisée par le MELCC en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Dans le cadre d'une telle demande, les dispositions de la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques* doivent être respectées. Les activités projetées dans un milieu humide, ou pouvant affecter un milieu humide, doivent être justifiées sous le principe de la séquence « éviter-minimiser-compenser ».

C'est-à-dire que la demande d'autorisation doit démontrer que l'**évitement** des milieux humides n'est pas possible, en analysant les possibilités de terrains de développement alternatif dans un contexte régional (MRC).

<sup>3</sup> Une méthode de calcul a été établie durant la période transitoire, soit jusqu'au 23 mars 2018 (voir l'annexe I de la Loi) :

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2017C14F.PDF>

Lorsqu'il n'est pas possible d'éviter tout impact dans les milieux humides, il faut effectuer la démonstration que tous les efforts ont été déployés afin de **minimiser** les impacts sur ceux-ci.

De plus, pour respecter l'objectif du MELCC de zéro perte nette de milieux humide, la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques* prévoit une **compensation** sous forme d'une contribution financière versée au Fonds vert du MELCC et/ou sous la forme de travaux visant la restauration ou la création de milieux humides ou hydriques<sup>3</sup> pour toute perte de milieu humide supérieure à 30 m<sup>2</sup> lié à un projet de réfection d'une route municipale.

#### 5.1.2.3 Espèces désignées vulnérables à la récolte commerciale

La matteucie fougère-à-l'autruche et la sanguinaire du Canada sont désignées vulnérables à la récolte au Québec. Les interdictions générales prévues à l'article 16 de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* ne s'appliquent pas de façon intégrale à cette espèce. Elles visent uniquement la récolte de plus de cinq (5) spécimens entiers et le commerce de tout spécimen récolté dans des populations sauvages (parties aériennes ou souterraines).

Ces interdictions ne s'appliquent pas non plus lorsque les spécimens d'une population sauvage de cette espèce sont situés dans un milieu devant être irrémédiablement altéré par la mise en œuvre d'un projet autorisé en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2). Seuls les spécimens qui seront détruits peuvent être récoltés. La personne qui en fait la récolte doit avoir obtenu l'autorisation du propriétaire ou de l'initiateur de projet et avoir en main une confirmation du MELCC que le projet est autorisé en vertu de la LQE.

#### 5.1.2.4 Espèces fauniques

L'article 26 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* indique qu'il est interdit d'endommager, de détruire ou de déranger le barrage d'un castor ainsi que les œufs, le nid ou la tanière d'un animal. L'article 27 spécifie qu'il est interdit de pourchasser, mutiler ou tuer volontairement un animal avec un véhicule.

Des mesures d'atténuation devront donc être mises en place afin de s'assurer du respect de ces articles de loi pendant les travaux de construction.

Bien que des espèces fauniques menacées ou vulnérables ont été identifiées par le MPO comme étant potentiellement présentes dans la zone d'étude (fouille-roche gris et chevalier de rivière), la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* ne s'applique pas directement au projet puisque celui-ci est situé hors des terres du domaine de l'État et qu'aucun habitat faunique désigné n'est situé à proximité du projet.

### 5.1.3 Règlementation fédérale

#### 5.1.3.1 Espèces en péril

Selon l'article 32 de la LEP, les interdictions suivantes s'appliquent en terrain fédéral pour les espèces terrestres et partout au Canada pour les espèces aquatiques et les oiseaux migrateurs :

- + Tuer un individu d'une espèce inscrite à l'annexe 1 de la LEP comme espèce en voie de disparition, menacée ou disparue du pays, lui nuire, le harceler, le capturer ou le prendre;
- + Posséder, collectionner, acheter, vendre ou échanger un individu d'une espèce inscrite à l'annexe 1 de la LEP comme espèce en voie de disparition, menacée ou disparue du pays;
- + Endommager ou détruire la résidence (p. ex. nid ou terrier) d'un ou plusieurs individus d'une espèce inscrite à l'annexe 1 de la LEP comme espèce en voie de disparition, menacée ou disparue du pays si un programme de rétablissement a recommandé la réinsertion de cette espèce disparue du pays.

Ainsi, dans le cas où le projet ne pourrait respecter ces interdictions, notamment en endommageant ou en détruisant la résidence d'une paruline à ailes dorées (oiseau migrateur), une demande de permis en vertu de la LEP devra être soumise à Environnement et Changements climatiques Canada.

En date du 18 août 2020, aucun décret n'a été émis concernant la protection de l'habitat essentiel de la paruline à ailes dorées. Ainsi, l'habitat convenable à cette espèce située dans la zone d'étude n'est pas actuellement protégé en vertu de l'article 58(5.1) de la LEP.

#### 5.1.3.2 Agrile du frêne

Le site à l'étude est localisé dans une zone réglementée à l'égard de l'agrile du frêne par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Il est interdit de transporter les frênes abattus et des parties de ceux-ci à l'extérieur des zones réglementées à l'égard de l'agrile du frêne.

Ces zones réglementées comprennent tout le territoire de la Municipalité de Chelsea, ainsi que dans la région de l'Outaouais. Le plan des zones réglementées est téléchargeable sur le site suivant :

<http://www.inspection.gc.ca/vegetaux/protection-des-vegetaux/directives/forets/d-03-08/zones-reglementees/fra/1347625322705/1347625453892>

Pour tout renseignement au sujet du site de traitement du bois de frêne, il est recommandé de contacter la Municipalité de Chelsea.

#### 5.1.3.3 Habitat du poisson

La *Loi sur les pêches* protège le poisson et son habitat sur l'ensemble des eaux de pêche du territoire canadien. Elle spécifie à l'article 35 qu'il est interdit d'exploiter un ouvrage ou une entreprise ou d'exercer une activité entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson, et à l'article 36 qu'il est interdit d'émettre des substances nocives dans son habitat. Les substances nocives sont définies comme :

a) Toute substance qui, si elle était ajoutée à l'eau, altérerait ou contribuerait à altérer la qualité de celle-ci au point de la rendre nocive, ou susceptible de le devenir, pour le poisson ou son habitat, ou encore de rendre nocive l'utilisation par l'homme du poisson qui y vit ;

b) Toute eau qui contient une substance en une quantité ou concentration telle — ou qui, à partir de son état naturel, a été traitée ou transformée par la chaleur ou d'autres moyens d'une façon telle — que, si elle était ajoutée à une autre eau, elle altérerait ou contribuerait à altérer la qualité de celle-ci au point de la rendre nocive, ou susceptible de le devenir, pour le poisson ou son habitat, ou encore de rendre nocive l'utilisation par l'homme du poisson qui y vit.



Les eaux de ruissellement contenant une grande concentration de sédiments ou de sels de déglacage constituent ainsi une substance nocive. Des mesures d'atténuation devront donc être mises en place afin de s'assurer du respect de ces articles de loi pendant les travaux de construction.

Si un ou des ponceaux existants doivent être remplacés ou modifiés, une demande d'examen devra être déposée au bureau régional du MPO afin de confirmer si un permis en vertu de la *Loi sur les pêches* sera requis pour la complétion de ce projet. Le libre passage du poisson devra aussi être assuré dans tous les cours d'eau qui ne contiennent pas d'obstacles naturels permanents.

#### 5.1.3.4 Oiseaux migrateurs

Selon l'article 6 du *Règlement sur les oiseaux migrateurs*, il est interdit de déranger, de détruire ou de prendre un nid, un abri à nid, un abri à eider, une cabane à canard ou un œuf d'un oiseau migrateur. Cette interdiction s'applique sur l'ensemble du territoire canadien. Comme plusieurs espèces d'oiseaux migrateurs ont été observées sur le site à l'étude, des mesures d'atténuation devront être mises en place afin de s'assurer du respect de ces articles de loi pendant les travaux de construction. Ainsi, il est normalement recommandé que les travaux d'enlèvement de la végétation soient réalisés à l'extérieur de la période de reproduction qui s'étale normalement entre le 8 avril et le 28 août.

## 6. Limites et contraintes de l'étude

**CIMA+** a mené une recherche diligente et raisonnable pour assurer la réalisation de la présente évaluation, selon les règles de l'art applicables.

Les constatations présentées dans ce rapport sont strictement limitées à l'époque de l'évaluation. Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur les informations et documents disponibles, les observations lors de la visite de site, de même que sur les renseignements fournis par les intervenants rencontrés. L'interprétation fournie dans ce rapport se limite à ces données.

**CIMA+** ne se tient pas responsable des conclusions erronées dues à la dissimulation volontaire ou à la non-disponibilité d'une information pertinente. Toute opinion concernant la conformité aux lois et règlements qui serait exprimée dans le texte est technique; elle n'est pas et ne doit pas, en aucun temps, être considérée comme un avis juridique.

**CIMA+** a préparé ce rapport uniquement pour l'utilisation par le client. Toute utilisation de ce rapport par un tiers, de même que toute décision basée sur ce rapport, est l'unique responsabilité de celui-ci. **CIMA+** ne saurait être tenue responsable pour d'éventuels dommages subis par un tiers résultant d'une décision prise ou basée sur ce rapport.

## 7. Bibliographie

BAZOGE, A., D. LACHANCE et C. VILLENEUVE, 2015. *Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional*, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de l'écologie et de la conservation et Direction des politiques de l'eau, 64 pages + annexes.

CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC (CDPNQ). 2008. *Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec*. 3e édition. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec, 180 p.

COMITÉ FLORE QUÉBÉCOISE DE FLORAQUEBECA (CFQF), 2009. *Plantes rares du Québec méridional*. Guide d'identification produit en collaboration avec le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Les Publications du Québec, Québec. 406 p.

FLEURBEC, 1977, *Plantes sauvages des villes et des champs 1*, Édition Fleurbec, 276 p.

GOVERNEMENT DU CANADA. 2016. Paruline à ailes dorées (*Vermivora chrysoptera*) : programme de rétablissement 2016. Consulté en ligne le 15 juillet 2020.

([https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/programmes-retablissement/paruline-ailes-dorees-2016.html#\\_19](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/programmes-retablissement/paruline-ailes-dorees-2016.html#_19))

GOVERNEMENT DU CANADA. Registre public des espèces en péril. Consulté en ligne le 18 août 2020. (<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>)

GRATTON L., B. GAUTHIER, J.-Y. GOUPIL ET J. LABRECQUE, 2007. *Délimitation de la ligne des hautes eaux – Méthode botanique simplifiée*. Les Publications du Québec. 56 p. + annexes.

IRDA, 2009. *Carte pédologique, géologie de surface, Outaouais, Gatineau, Québec, Feuillet 31G12101 (1 : 20 000)*. Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Consulté en ligne le 18 août 2020 ([https://irda.blob.core.windows.net/media/3394/pedo\\_31g12101.pdf](https://irda.blob.core.windows.net/media/3394/pedo_31g12101.pdf))

JOLY M., S. PRIMEAU, M. SAGER ET A. BAZOGE, 2008. *Guide d'élaboration d'un plan de conservation des milieux humides*, première édition, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs. 68 p.

LEBOEUF, M 2007. Arbres et plantes forestières du Québec et des Maritimes. Éditions Michel Quintin, 392 p.

MARIE-VICTORIN, FR. 1995. *Flore laurentienne*. 3e édition mise à jour par L. Brouillet, S.G. Hay et I. Goulet en collaboration avec M. Blondeau, J. Cayouette et J. Labrecque. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal. 1093 p.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA. 2019. Site Web de la législation Consulté en ligne le 18 août 2020. (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/>)

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION, 2019. Inondations printanières 2019 – Zone d'intervention spéciale. Consulté en ligne le 18 août 2020 (<https://www.mamh.gouv.qc.ca/ministere/inondations-printanieres-2019-zone-dinterventionspeciale/>)



MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS DU CANADA. 2020. Carte des espèces aquatiques en péril. Consulté en ligne le 13 août 2020. (<http://www.dfo-mpo.gc.ca/species-especes/sara-lep/map-carte/index-fra.html>)

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC), 2015. *Identification et délimitation des milieux hydriques et riverains*. 10 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP). 2013. *Guide d'interprétation, Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Direction des politiques de l'eau. 131 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC (MDDEP), 2008. *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Note explicative sur les lignes naturelles des hautes eaux : la méthode botanique experte, 8 pages + annexes*. Mise à jour de l'annexe 1 le 18 septembre 2012.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC (MDDEP), 2012. *Les milieux humides et l'autorisation environnementale*, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Direction des politiques de l'eau et Pôle d'expertise hydrique et naturel. 41 pages + annexes.

MUNICIPALITÉ de Chelsea. Portail AccèsCité. Consulté en ligne le 18 août 2020 ([https://portail.accesscite.net/ProfileGovern/UEL/WEB\\_UEL\\_CITY.aspx?action=styleselection&CityId=82025&language=fr&CookiesOn=yes](https://portail.accesscite.net/ProfileGovern/UEL/WEB_UEL_CITY.aspx?action=styleselection&CityId=82025&language=fr&CookiesOn=yes))

MUNICIPALITÉ de Chelsea. *Réglementation : Plan d'urbanisme et règlements*. Consulté en ligne le 18 août 2020 (<https://www.chelsea.ca/fr/residents/service-municipaux/urbanisme-et-developpement-durable/reglements-durbanisme>)

PUBLICATIONS QUÉBEC. LégisQuébec. Consulté en ligne le 18 août 2020. (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/>)

ROULEAU, R. MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, 1990. *Petite flore forestière du Québec, 2e édition revue et augmentée*. Les Publications du Québec. 253 p.

Tardif, B., B. Tremblay, G. Jolicoeur et J. Labrecque. 2016. *Les plantes vasculaires en situation précaire au Québec*. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), Direction de l'expertise en biodiversité, Québec, 420 p.


Toporama, 2017. *Atlas du Canada. Carte topographique du ministère des Ressources naturelles Canada 031G12*. Consulté en ligne le 18 août 2020 (<http://atlas.gc.ca/toporama/fr/index.html>).

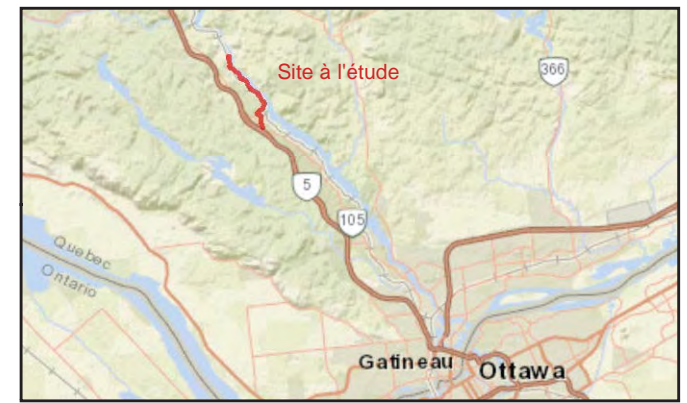
# A

## Annexe A Plans de localisation





**Légende**  
 Site à l'étude



**Sources:**  
 Imagerie DigitalGlobe, 2016.

**Notes générales:**  
 Les dimensions sur le plan doivent être lues et non mesurées.  
 Toute erreur ou omission doit être rapportée à CIMA+.  
 Les limites, superficies et titres de propriété devront être vérifiés par un arpenteur.

Ce plan, cette infographie sont la propriété intellectuelle de "CIMA+"; toute reproduction totale ou partielle est conditionnée par un accord préalable explicite d'un collaborateur de "CIMA+".

Figure 1 - Plan de localisation

Réfection du chemin de la Rivière, municipalité de Chelsea, Québec  
 Municipalité de Chelsea

Relevé par: -  
 Dessiné par: S. Leclerc  
 Concepteur: V. Bédard  
 Vérifié par: V. Bédard





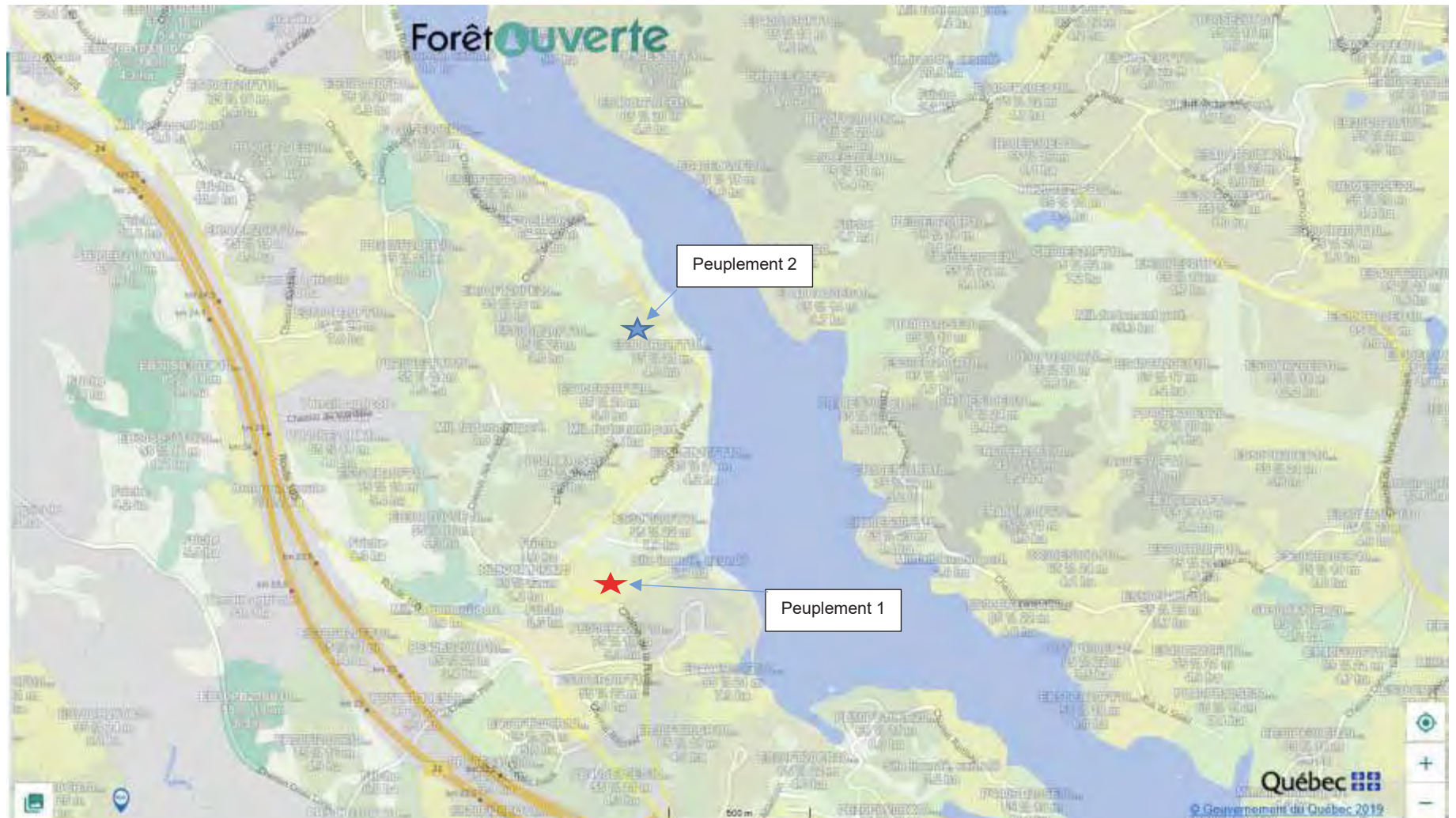
# B

## Annexe B Extraits cartographiques



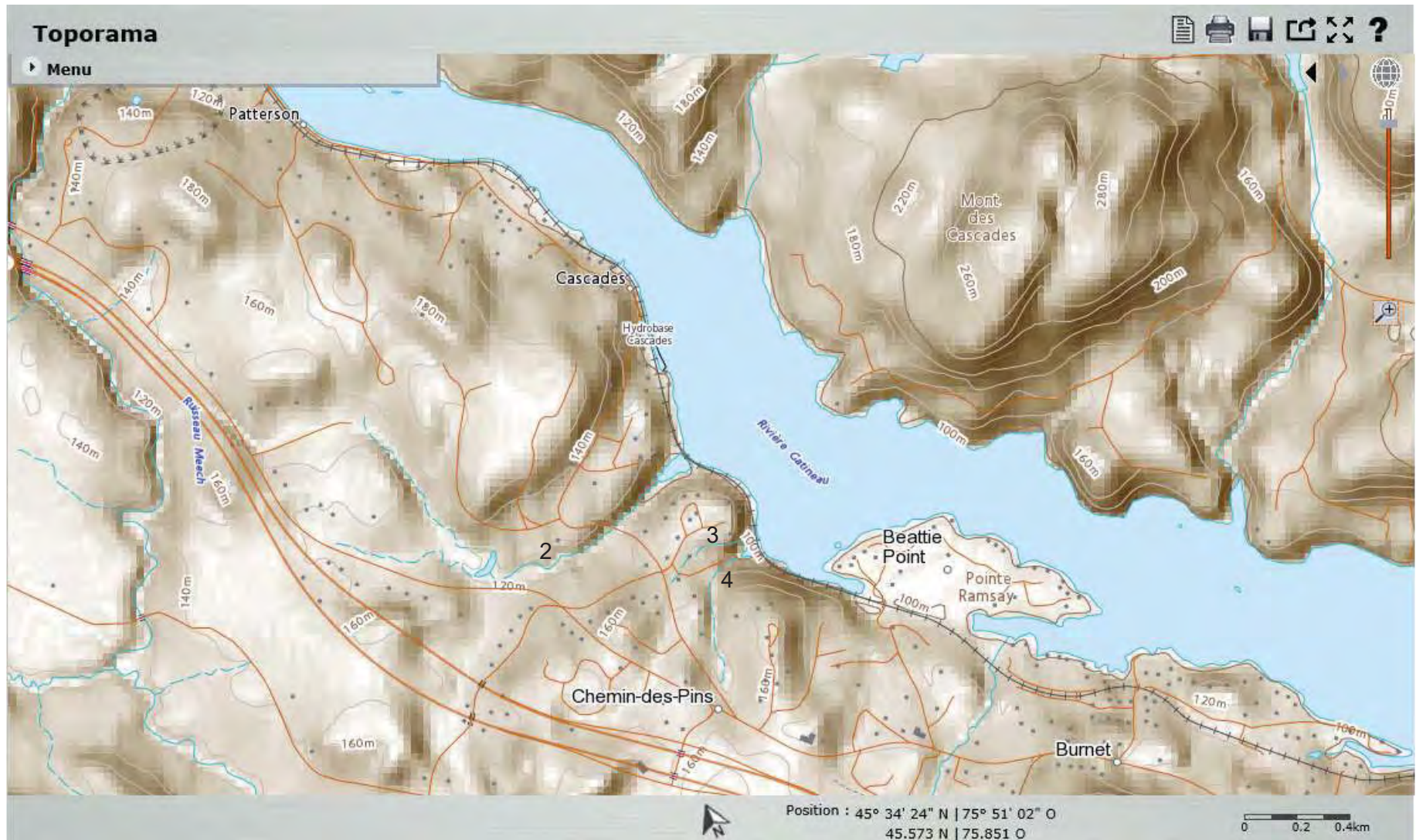


**Figure 1 :** Carte des zones mouvement de masse  
Zone des travaux de réfection du chemin de la Rivière  
Municipalité de Chelsea, Québec



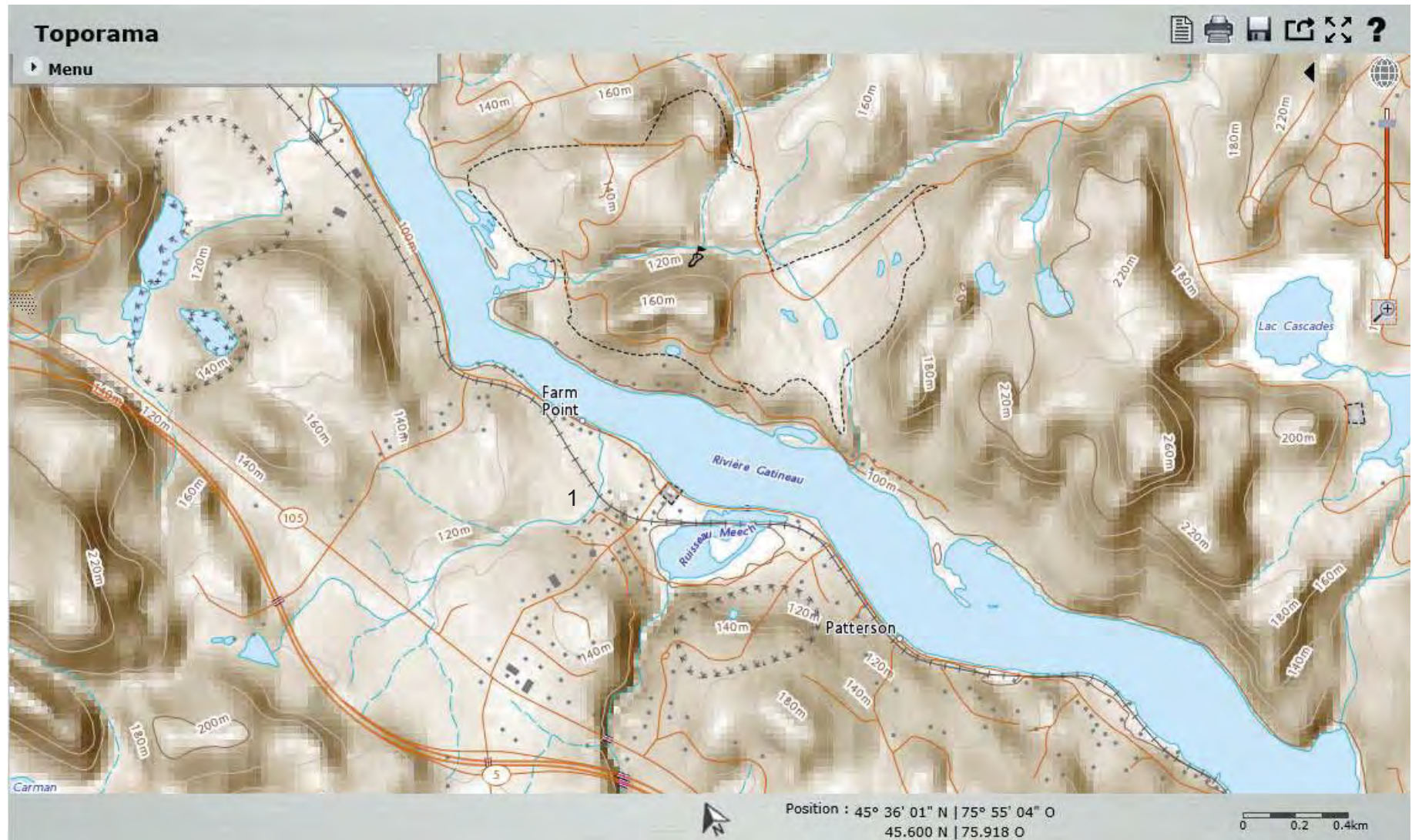
**Figure 2 : Carte écoforestière**  
**Zone des travaux de réfection du chemin de la Rivière**  
**Municipalité de Chelsea, Québec**





**Figure 3 :** Toporama – Carte de base du Canada : relief ombré  
Zone sud des travaux de réfection du chemin de la Rivière  
Municipalité de Chelsea, Québec





**Figure 4 :** Toporama – Carte de base du Canada : relief ombré  
Zone nord des travaux de réfection du chemin de la Rivière  
Municipalité de Chelsea, Québec



# C

## Annexe C Correspondances avec le CDPNQ

PAR COURRIEL

Gatineau, le vendredi 17 juillet 2020

Madame Valérie Bédard  
Chargée de projet en environnement  
201-420, boul. Maloney Est,  
Gatineau, Québec, J8P 1E7  
819-663-9294 poste 6367

**Objet : Requête concernant la présence d'espèces fauniques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ou rares situées sur le territoire de la municipalité de Chelsea.**

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'information du 14 juillet 2020, adressée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) - volet faune, concernant l'objet en titre.

Le CDPNQ collige, analyse et diffuse l'information disponible sur les éléments prioritaires de la biodiversité. Pour les espèces fauniques, le traitement est assuré par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), alors que pour les espèces floristiques, la responsabilité incombe au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Depuis 1988, les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées **continuellement** au système de gestion de données. Les informations consignées reflètent l'état des connaissances **actuelles**. **Ainsi, certaines portions du territoire sont méconnues et une partie des données existantes peut ne pas encore être intégrée au système, présenter des lacunes quant à la précision géographique ou encore, avoir besoin d'être actualisée ou davantage documentée. Par conséquent, l'avis émis par le CDPNQ concernant un territoire particulier ne doit pas être considéré comme étant définitif et un substitut aux inventaires requis.** Afin de faire du CDPNQ l'outil le plus **complet** possible, il nous serait utile de **recevoir vos données relatives aux espèces en situation précaire.**

Après vérification, nous vous avisons de la **présence**, au CDPNQ, d'espèces fauniques en situation précaire (menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées) pour le territoire que vous avez identifié ou à proximité de celui-ci. Vous trouverez l'information demandée dans les documents joints.

La couche numérique d'information correspond aux occurrences polygonales des espèces relevées. L'information associée provient d'une base de données en format Access. Si vous avez des difficultés à ouvrir ces documents, veuillez nous en informer.

...2

**Ces données sont confidentielles et transmises seulement à des fins de recherche, de conservation et de gestion du territoire. Afin de mieux protéger les espèces en cause, nous exigeons que ces informations ne soient pas divulguées à un tiers et qu'elles soient employées seulement dans le contexte de la présente demande.**

Veillez prendre note que la signification des codes utilisés tel que les cotes de qualité, la précision ou le rang de priorité est présentée dans l'annexe accompagnant cette lettre et reproduite à la dernière page du rapport CDPNQ. Les répondants du CDPNQ peuvent vous accompagner pour la compréhension des aspects méthodologiques.

Pour faire mention des documents fournis, nous suggérons la formulation suivante :

Citation générale :

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Mois, année. *Extractions du système de données pour le territoire de ....* Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Québec.

Citation d'un rapport en particulier :

Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec. Mois, année. *Titre du rapport.* Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Québec. [nb] pages.

Pour une donnée en particulier, l'auteur doit être cité et son autorisation accordée avant diffusion dans une publication.

En espérant ces renseignements satisfaisants et utiles à vos besoins, nous vous remercions de l'intérêt porté à l'égard du CDPNQ et demeurons disponibles pour répondre à vos questions. Pour un complément d'information, nous vous invitons à visiter le **site Web du CDPNQ** : <https://cdpnq.gouv.qc.ca>

Pour obtenir la **cartographie légale** des habitats fauniques présents sur le site de votre projet, vous pouvez référer au lien suivant : <https://www.donneesquebec.ca/fr/>. Cliquez sur l'onglet « Environnement, ressources naturelles et énergie » et sélectionnez la couche « Registre des aires protégées au Québec ».

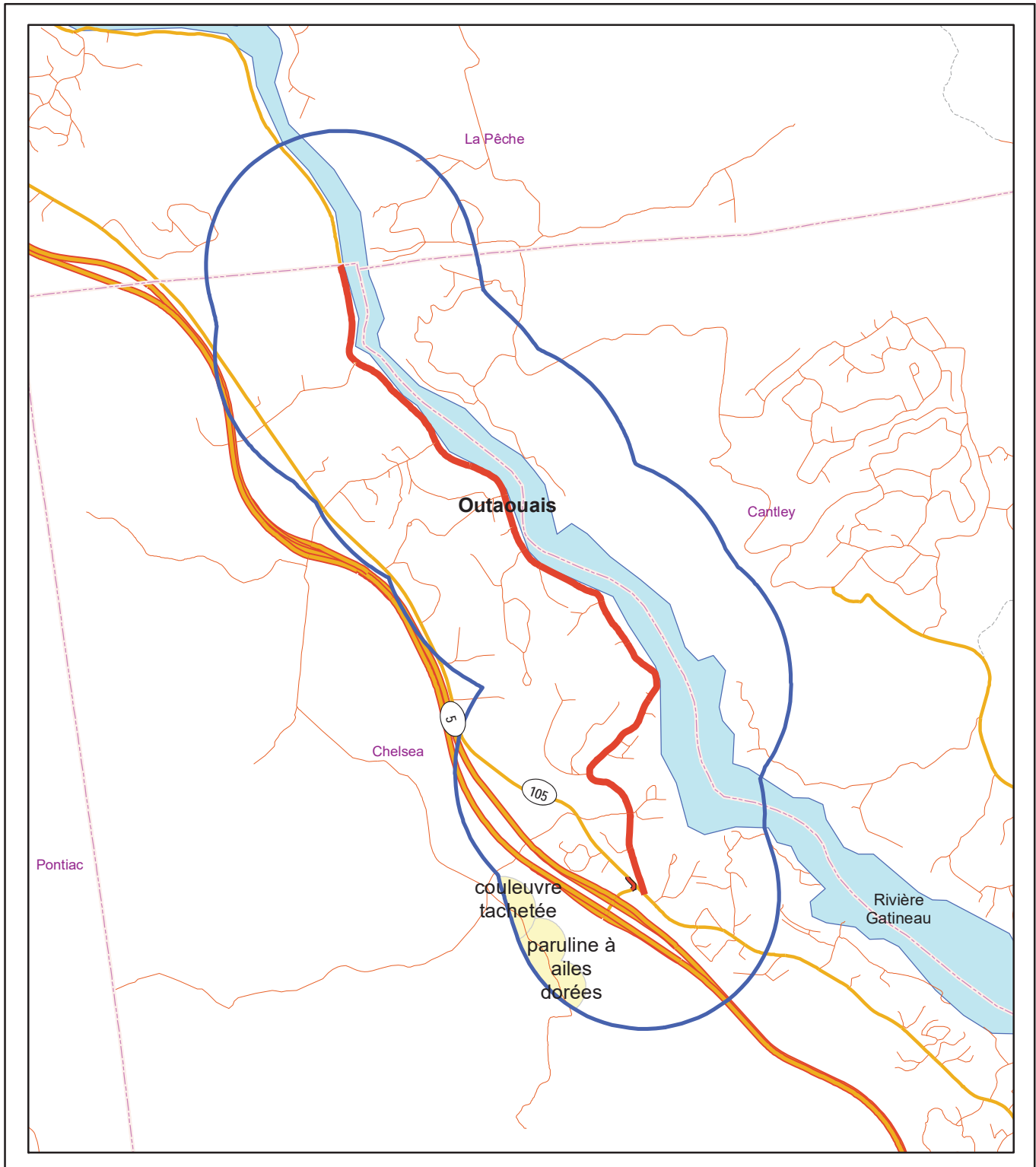
Veillez agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Maude Côté Bédard  
Répondante CDPNQ - Technicienne de la faune

p. j. (3)

# Demande d'information faunique A530.5\_5484

## Rayon 1 km



**Légende**

- projet\_refection
- tampon\_fusionner
- CDPNQ\_faune\_s**
- Groupe, Statut au Québec**
- Animaux, Menacée
- Animaux, Vulnérable
- Animaux, Susceptible
- Voie de communication

**Projection cartographique**

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°  
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPO), fuseau 09  
 0 0,65 1,3 Kilomètres

1 / 42 790

Sources

BDTO 20k

MRN

1997-2003

Réalisation : 2020-07-16

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
 Direction régionale de l'Outaouais

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.  
 © Gouvernement du Québec 3<sup>e</sup> trimestre 2020



## Rivière Gatineau - Entre le Barrage Chelsea et le Barrage Paugan

Code	Famille	Genre	Espèce	Nom français	Statut EMVS
<b>ACFU</b>	Acipenseridae	Acipenser	fulvescens	Esturgeon jaune	Susceptible
<b>AMNA</b>	Ictaluridae	Ameiurus	natalis	Barbotte jaune	Susceptible
<b>AMNE</b>	Ictaluridae	Ameiurus	nebulosus	Barbotte brune	
<b>AMRU</b>	Centrarchidae	Ambloplites	rupestris	Crapet de roche	
<b>CACA</b>	Catostomidae	Catostomus	catostomus	Meunier rouge	
<b>CACO</b>	Catostomidae	Catostomus	commersonii	Meunier noir	
<b>CACY</b>	Catostomidae	Carpiodes	cyprinus	Couette	
<b>COBA</b>	Cottidae	Cottus	bairdii	Chabot tacheté	
<b>COCL</b>	Salmonidae	Coregonus	clupeaformis	Grand corégone	
<b>COCO</b>	Cottidae	Cottus	cognatus	Chabot visqueux	
<b>CORI</b>	Cottidae	Cottus	ricei	Chabot à tête plate	
<b>CYCA</b>	Cyprinidae	Cyprinus	carpio	Carpe	
<b>CYPR</b>	Cyprinidae			Cyprinidés	
<b>ESLU</b>	Esocidae	Esox	lucius	Grand brochet	
<b>ESMA</b>	Esocidae	Esox	masquinongy	Maskinongé	
<b>ETFL</b>	Percidae	Etheostoma	flabellare	Dard barré	
<b>FUDI</b>	Fundulidae	Fundulus	diaphanus	Fondule barré	
<b>HITE</b>	Hiodontidae	Hiodon	tergisus	Laquaiche argentée	
<b>HYRE</b>	Cyprinidae	Hybognathus	regius	Méné d'argent	
<b>ICPU</b>	Ictaluridae	Ictalurus	punctatus	Barbue de rivière	
<b>LEGI</b>	Centrarchidae	Lepomis	gibbosus	Crapet-soleil	
<b>LEMA</b>	Centrarchidae	Lepomis	macrochirus	Crapet arlequin	
<b>LOLO</b>	Gadidae	Lota	lota	Lotte	
<b>LUCO</b>	Cyprinidae	Luxilus	cornutus	Méné à nageoires rouges	
<b>MAMA</b>	Cyprinidae	Margariscus	margarita	Mulet perlé	
<b>MIDO</b>	Centrarchidae	Micropterus	dolomieu	Achigan à petite bouche	
<b>MISA</b>	Centrarchidae	Micropterus	salmoides	Achigan à grande bouche	
<b>MOAN</b>	Catostomidae	Moxostoma	anisurum	Chevalier blanc	
<b>MOMA</b>	Catostomidae	Moxostoma	macrolepidotum	Chevalier rouge	
<b>MOSP</b>	Catostomidae	Moxostoma	sp.	Chevalier sp.	

<b>MOVA</b>	Catostomidae	Moxostoma	valenciennesi	Chevalier jaune	
<b>NOAT</b>	Cyprinidae	Notropis	atherinoides	Méné émeraude	
<b>NOCR</b>	Cyprinidae	Notemigonus	crysoleucas	Méné jaune	
<b>NOFL</b>	Ictaluridae	Noturus	flavus	Chat-fou des rapides	Susceptible
<b>NOHD</b>	Cyprinidae	Notropis	heterodon	Menton noir	
<b>NOHU</b>	Cyprinidae	Notropis	hudsonius	Queue à tache noire	
<b>ONMY</b>	Salmonidae	Oncorhynchus	mykiss	Truite arc-en-ciel	
<b>OSMO</b>	Osmeridae	Osmerus	mordax	Éperlan arc-en-ciel	
<b>PECA</b>	Percidae	Percina	caprodes	Fouille-roche zébré	
<b>PEFL</b>	Percidae	Perca	flavescens	Perchaude	
<b>PHEO</b>	Cyprinidae	Phoxinus	eos	Ventre rouge du nord	
<b>PHNE</b>	Cyprinidae	Phoxinus	neogaeus	Ventre citron	
<b>PINO</b>	Cyprinidae	Pimephales	notatus	Méné à museau arrondi (Ventre-pourri)	
<b>PONI</b>	Centrarchidae	Pomoxis	nigromaculatus	Marigane noire	
<b>RHCA</b>	Cyprinidae	Rhinichthys	cataractae	Naseux des rapides	
<b>SACA</b>	Percidae	Sander	canadensis	Doré noir	
<b>SAFO</b>	Salmonidae	Salvelinus	fontinalis	Omble de fontaine	
<b>SATR</b>	Salmonidae	Salmo	trutta	Truite brune	
<b>SAVI</b>	Percidae	Sander	vitreus	Doré jaune	
<b>SEAT</b>	Cyprinidae	Semotilus	atromaculatus	Mulet à cornes	
<b>SECO</b>	Cyprinidae	Semotilus	corporalis	Ouitouche	
<b>UMLI</b>	Umbridae	Umbra	limi	Umbre de vase	

---

---

## Espèces à risque

---

---

1 – Nombre total d'occurrences pour cette requête : 2

**Nom latin - (no d'occurrence)**

Nom français

Localisation / Caractérisation

Latitude / Longitude

Qualité - Précision

Indice de biodiversité

Dernière observation

---

### FLORE

***Polygonum douglasii* - (5510)**

*renouée de Douglas*

Région de l'Outaouais, Chelsea, Cascades, rivière Gatineau. / Début de floraison et début de fructification la quatrième semaine de juillet.

45,586 / -75,869

H (Historique) - M (Minute, 1500 m)

B5.04

1920-07-31

Meilleure source : HERBIERS 2001 - Banque de données sur les spécimens d'herbier, active depuis 2001; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et des Parcs, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels. Québec, Québec.

***Pterospora andromedea* - (5378)**

*ptéropore à fleurs d'andromède*

*Burnet. / Nil.*

45,566 / -75,858

X (Extirpée) - M (Minute, 1500 m)

B0.00

1938-08

Meilleure source : HERBIERS 2001 - Banque de données sur les spécimens d'herbier, active depuis 2001; continuellement mise à jour. Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ). Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et des Parcs, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels. Québec, Québec.

## 2 – Nombre total d'espèces pour cette requête : 2

### Nom latin

Nom commun Statut canadien Cosepac / Lep	Rangs de priorité			Statut	Total Requête	Nombre d'occurrences dans votre sélection										Nombre au Québec**	
	G	N	S			A	B	C	D	X	H	F	E	I	Autres*		
<b>FLORE</b>																	
<i>Polygonum douglasii</i> renouée de Douglas X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N5	S3	Vulnérable	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	6
<i>Pterospora andromedea</i> ptérosore à fleurs d'andromède X (Aucun) / X (Aucun)	G5	N4	S2	Menacée	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	16
				Totaux:	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	

\* Cette colonne compile les occurrences introduites, réintroduites et/ou restaurées pour chaque espèce suivie au CDPNQ.

\*\* Les occurrences de qualités F, H, X ou compilées dans la colonne «Autres» ne sont pas comptabilisées dans ce nombre.

### Signification des termes et symboles utilisés

Rang de priorité : Rang décroissant de priorité pour la conservation (de 1 à 5), déterminé selon trois échelles : G (GRANKe; l'aire de répartition totale) N (NRANKe; le pays) et S (SRANKe; la province ou l'État) en tenant compte principalement de la fréquence et de l'abondance de l'élément. Seuls les rangs 1 à 3 traduisent un certain degré de précarité. Dans certains cas, les rangs numériques sont remplacés ou nuancés par les cotes suivantes : B : population animale reproductrice (breeding); H : historique, non observé au cours des 20 dernières années (sud du Québec) ou des 40 dernières années (nord du Québec); M : population animale migratrice; N : population animale non reproductrice; NA : présence accidentelle / exotique / hybride / présence potentielle / présence rapportée mais non caractérisée / présence rapportée mais douteuse / présence signalée par erreur / synonymie de la nomenclature / existant, sans occurrence répertoriée; NR : rang non attribué; Q : statut taxinomique douteux; T : taxon infra-spécifique ou population isolée; U : rang impossible à déterminer; X : éteint ou extirpé; ? : indique une incertitude

Qualité des occurrences : A : excellente; B : bonne; C : passable; D : faible; E : à caractériser; F : non retrouvée; H : historique; X : disparue; I : introduite

Précision des occurrences : S : 150 m de rayon; M : 1,5 km de rayon; G : 8 km de rayon; U : > 8 km de rayon

Indice de biodiversité : 1: Exceptionnel; 2: Très élevé; 3: Élevé; 4: Modéré; 5: Marginal; 6: Indéterminé (pour plus de détails, voir à la page suivante)

Acronymes des herbiers : BL : MARCEL BLONDEAU; BM : Natural history museum; CAN : Musées nationaux; CCO : Université de Carleton; DAO : Agriculture Canada; DS : California academy of sciences; F : Field museum of natural history; GH : Gray; GR : Christian Grenier; ILL : University of Illinois; JEPS : Jepson herbarium; K : kew; LG : Université de Liège; MI : Université du Michigan; MO : Missouri; MT : MLCP (fusionné à MT); MT : Marie-Victorin; MTMG : Université McGill; NB : University of New Brunswick; NY : New York; OSC : Oregon state university; PM : Pierre Morisset; QFA : Louis-Marie; QFB-E : Forêts Canada; QFS : Université Laval; QK : Fowler; QSF : SCF; QUE : Québec; SFS : Rolland-Germain; TRTE : Toronto; UC : University of California; UQTA : Université du Québec; US : Smithsonian; V : Royal British Columbia museum; WAT : Waterloo university; WS : Washington state



## CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION D'UN INDICE DE BIODIVERSITÉ À UNE OCCURRENCE

(adapté de [The Nature Conservancy 1994](#) et [1996](#))

Indice	Sous-indice	Critères
<b>B1</b>	.01	Unique occurrence au monde d'un élément G1
	.02	Unique occurrence au Québec d'un élément G1
	.03	Unique occurrence au Québec d'un élément G2
	.04	Unique occurrence au Québec d'un élément G3
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'un élément G1
	.07	Unique occurrence viable au Québec d'un élément S1
	<b>B2</b>	.01
.02		Occurrence d'excellente à bonne qualité d'un élément G2
.03		Occurrence d'excellente qualité d'un élément G3
.04		Occurrence d'excellente qualité d'un élément S1
<b>B3</b>	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G2
	.02	Occurrence de bonne qualité d'un élément G3
	.03	Occurrence de bonne qualité d'un élément S1
	.05	Occurrence d'excellente qualité d'une espèce S2 ou d'excellente qualité de toute communauté naturelle
	.11	Occurrence de bonne qualité d'un élément S2
<b>B4</b>	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément G3
	.02	Occurrence de qualité passable d'un élément S1
	.03	Occurrence d'excellente qualité d'un élément S3
	.05	Occurrence de bonne qualité de toute communauté naturelle S3, S4 ou S5
	.07	Occurrence de bonne qualité d'un élément S3
<b>B5</b>	.01	Occurrence de qualité passable d'un élément S2
	.03	Occurrence de qualité passable d'un élément S3
	.04	Occurrence parmi les cas suivants : qualité faible, historique, présence contrôlée (existant)

### Indice de biodiversité

L'indice de biodiversité est évalué pour les éléments les plus importants de la diversité biologique selon les critères indiqués dans le tableau. Pour fins de calcul, les rangs de priorité des sous-espèces et variétés (rangs T associés au rangs G) ainsi que ceux des populations (rangs T associés au rangs S) sont assimilés aux rangs de base (G ou S). L'indice met l'emphase sur le ou les éléments les plus rares. De même, une plus grande importance est accordée aux rangs de priorité à l'échelle globale. Seules les occurrences relativement précises (niveau de précision supérieur à 1,5 km) sont considérées.

Les occurrences de valeur indéterminée (E) ou historique (F et H) ont un poids très faible sur le plan de la conservation du territoire visé. Cependant, elles sont prioritaires sur le plan de l'acquisition de connaissances.

### Intérêt pour la conservation

Les occurrences avec un indice de biodiversité de B1 à B3 sont considérées comme d'intérêt le plus significatif pour la conservation.

### Références

[The Nature Conservancy, 1994. The Nature Conservancy, Conservation Science Division, in association with the Network of Natural Heritage Programs and Conservation Data Centers, 1992. Biological and Conservation Data System \(Supplement 2+, released March, 1994\). Arlington, Virginia.](#)

[The Nature Conservancy, 1996. The Nature Conservancy Conservation Systems Department, Element Rank Rounding and Sequencing. Arlington, Virginia.](#)



**De :** [Cameron, Christine](#)  
**A :** [Valérie Bédard](#)  
**Objet :** RE: Réfection du chemin de la Rivière, municipalité de Chelsea  
**Date :** 20 juillet 2020 13:16:32  
**Pièces jointes :** [image001.jpg](#)  
[image002.jpg](#)  
[Rapport CIMA G004516 Chemin de la Rivière Chelsea 2020-07-20.pdf](#)

---

Bonjour Mme Bédard,

En réponse à votre demande d'information du 14 juillet 2020 concernant les espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées pour le secteur précisé dans votre demande, veuillez prendre connaissance de ce qui suit.

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) est un outil servant à colliger, analyser et diffuser l'information sur les espèces menacées. Les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement et ce, depuis 1988. Une partie des données existantes n'est toujours pas incorporée au centre si bien que l'information fournie peut s'avérer incomplète. Une revue des données à être incorporées au centre et des recherches sur le terrain s'avère essentielles pour obtenir un portrait général des espèces menacées du territoire à l'étude. De plus, la banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de telles espèces et celles non inventoriées. **Pour ces raisons, l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces menacées d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales.**

Suite à la consultation des informations du CDPNQ, nous vous avisons de la présence de mentions d'espèces menacées, vulnérables et susceptibles d'être ainsi désignées à l'intérieur d'une zone de 1 kilomètre du tronçon de chemin balisé par les coordonnées fournies dans votre demande.

Vous trouverez ci-joint un fichier PDF qui indique l'information détaillée pour les espèces qui se retrouvent près de votre région à l'étude. **Ces espèces peuvent également être présentes ailleurs dans le secteur à l'étude si les habitats propices y sont présents.** Veuillez noter les renseignements suivants pour les champs "PRÉCISION" et "LATITUDE" "LONGITUDE":

PRÉCISION : La précision de cette occurrence [4 possibilités : "S" i.e. dans un rayon de 100 m; "M" i.e. dans un rayon de 1,5 km; "G" i.e. dans un rayon de 8 km et "U" i.e. trop imprécis pour être cartographié].

LAT et LONG : Les coordonnées latitude et longitude de l'occurrence telle que cartographiée au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (degré minute seconde, NAD 83). **Ces coordonnées doivent nécessairement être interprétées conjointement avec le degré de précision de l'occurrence.**

**Ces informations vous sont transmises à titre confidentiel. Nous vous demandons d'utiliser ces données uniquement pour des fins de conservation et de gestion du territoire et de ne pas les divulguer. Cette requête vous est formulée de manière à mieux protéger ces espèces, notamment de la récolte.**

Afin de faire du CDPNQ l'outil le plus complet possible, il nous serait utile de recevoir vos données relatives aux espèces menacées issues d'inventaires reliés à ce projet. Veuillez noter que les données pour les nouvelles occurrences nous intéressent particulièrement mais que les mises à jour d'occurrences déjà connues sont toutes aussi importantes.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

Bonne journée,

**Christine Cameron, analyste**

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Direction générale de l'analyse et de l'expertise de l'Ouest et du Nord

170, rue de l'Hôtel -de-Ville, bur.7.340

Gatineau (Québec) J8X 4C2

Tel: (819) 772-3434 poste 294

Fax: (819) 772-3952

Courriel: [christine.cameron@environnement.gouv.qc.ca](mailto:christine.cameron@environnement.gouv.qc.ca)

---

**De :** Valérie Bédard [mailto:Valerie.Bedard@cima.ca]

**Envoyé :** 14 juillet 2020 16:13

**À :** Outaouais-Faune@mffp.gouv.qc.ca; Cameron, Christine  
<Christine.Cameron@environnement.gouv.qc.ca>

**Objet :** Réfection du chemin de la Rivière, municipalité de Chelsea

Bonjour,

J'aimerais faire une demande d'informations fauniques et floristiques au CDPNQ dans le cadre d'une caractérisation du milieu naturel pour le projet de réfection du chemin de la Rivière à Chelsea.

Vous trouverez un plan de localisation de l'aire d'étude ci-joint.

Les coordonnées géographiques sont :

Extrémité ouest : 45°36'54.80"N et 75°53'54.80"O

Extrémité est : 45°34'24.95"N et 75°52'13.77"O

J'aimerais obtenir les informations suivantes, si disponibles :

- Les espèces à statut précaire documentées dans un rayon de 1 km;
- Les habitats fauniques présents dans le secteur;
- Liste des poissons observés dans les cours d'eau traversés ou longeant le projet (notamment rivière Gatineau et ruisseau Meech) et
- Sites d'intérêt faunique.

Merci et bonne journée,

Valérie

---

**VALÉRIE BÉDARD, ENV SP**

Chargée de projet, Environnement / Environnement et urbanisme

Environmental Project Manager / Urban Planning and Environment

T 819-663-9294 poste 6367 F 819-663-0084

201-420, boul. Maloney Est, Gatineau QC J8P 1E7 CANADA

[Avis pour nos clients sur la COVID-19](#)



---

Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!  
Do you really need to print this email? Let's protect the environment!

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ Ce message est confidentiel. S'il ne vous est pas destiné, veuillez en informer l'émetteur immédiatement et le détruire intégralement.  
CONFIDENTIALITY WARNING This email is confidential. If you are not the intended recipient, please notify the sender immediately and delete it in its entirety.

---